

Société

d'histoire de

Longueuil

La Compagnie de navigation
de Longueuil
1865-1886



Handwritten signature
Cahier n° 24 - Prix: 3 \$

Longueuil 1994

**Société
d'histoire
de Longueuil**

255 est, rue Saint-Charles
Longueuil (Québec) J4H 1B3
(514) 674-0349

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Quatrième trimestre 1994
ISSN: 0315-0615

Copyright

Cahiers de la Société
d'histoire de Longueuil, 1974.

Rédaction en chef:

Édouard Doucet

Conception graphique:

Édouard Doucet

Infographie:

Renée Périgny
et Christian Auger

Correction/révision:

Louise Lamarre
et Édouard Doucet

Page couverture:

*Ovide Dufresne, fils
(1850-1911)*

*Secrétaire général de la
C.N.L. (1866-1886) et maire
de Longueuil (1893-1896)
(collection S.H.L.)*

MEMBRES D'HONNEUR

Baronne Chantal de Nora de Bavier
de Montenach
Madame Jeanne Lamarre-Day
Baron Raymond-D. Grant de Longueuil
Dr Michael C. Grant de Longueuil
Comte Jacques-Pierre Le Moyne de Martigny
Marquis Éric Le Moyne de Sérigny
Monsieur Marcel Trudel, O.C.

MEMBRES DE SOUTIEN

Monsieur Christian Auger
Madame Emma Sainte-Marie Balestard
Madame Lucile Marin Brais
Monsieur Pierre Brais, ingénieur
Madame Marguerite la Barre
Monsieur le Juge Marc Lamarre
Monsieur Pierre Lanctôt, prêtre
Monsieur Gilles-L. Larose, architecte
Monsieur le Juge Pierre Lavery
Monsieur Louis Lemoine, historien
Madame Suzanne Léonard
Monsieur Pierre Mercille, avocat
Monsieur Louis de Noncourt
Monsieur Jim Rivard, courtier
Monsieur Rosario Therrien
Monsieur Jacques Viger, courtier
d'assurances

MEMBRES INSTITUTIONNELS

Les Patriotes du Pays
Société d'histoire Mouilleped
S.S.J.B., Longueuil

SOCIÉTÉ CORRESPONDANTE

Les Amys du Vieux Dieppe

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LONGUEUIL (1865-1886)

par Céline Bouchard

DANS son article sur la Compagnie du Richelieu,¹ Gerald Tulchinsky démontre sans équivoque les capacités entrepreneuriales d'hommes d'affaires canadiens-français, associés dans le but de s'approprier cette part du marché maritime négligée par les grandes compagnies montréalaises: celle de la rivière Richelieu qui desservait une grande partie de la plaine de Montréal. En conclusion de cet article, Tulchinsky invitait à examiner davantage les histoires d'entreprises canadiennes-françaises, de manière à permettre une réinterprétation positive de l'histoire économique des Canadiens français, dont on a trop souvent dénoncé le manque d'esprit d'entreprise.

Parmi ces compagnies nées de l'initiative d'hommes d'affaires canadiens-français, la Compagnie de navigation de Longueuil (C.N.L.) assumait la traverse Longueuil-Montréal de 1865 à 1886. À l'image du pont Victoria, qualifié de lien vital par Stanley Triggs, Brian Young et leurs collègues,² les traverses Rive-Sud/Montréal détenaient un potentiel économique fort important. Les besoins grandissants du commerce permirent aux dirigeants de la compagnie longueuilloise de faire preuve d'efficacité mais aussi de détermination dans la volonté de s'adapter aux «variations de conjoncture économique».³ C'est ainsi que de 1865 à 1881 la compagnie connut un développement en trois étapes, chacune étant plus dynamique que la précédente.

Le texte qui suit ne se veut certes pas une histoire complète de cette compagnie. Il est tout au plus un rapport préliminaire des connaissances disponibles à ce jour à propos de cette entreprise, et permettra peut-être d'ouvrir de nouvelles pistes de recherche pour des études plus approfondies de la compagnie ou des traverses Rive-Sud/Montréal de façon plus générale. Ce rapport est essentiellement basé sur les procès-verbaux des assemblées des directeurs et des assemblées annuelles des actionnaires de la compagnie. Cette série est

cependant incomplète: il y manque les documents de la période allant de la fin février 1881 jusqu'à la fusion de l'entreprise en 1886.

Contexte

Bien que quelques traverses Rive-Sud/Montréal aient déjà été instaurées au XVIII^e siècle,⁴ ce n'est qu'en 1801 qu'un service régulier de traverse fut établi par un nommé Alexis Patenaude, et cela avec l'aval de la Législature.⁵ La traverse régulière instaurée par Patenaude, qui devait se faire par canot, devait rester en service jusque vers 1828-1830, moment où elle fut remplacée par une traverse régulière par *horse boat*. Ces derniers devaient pour leur part servir jusqu'en 1842. Pendant cette période (1801-1842), il y eut au moins trois tentatives éphémères d'implantation de la vapeur pour le service de la traverse. La première fut celle de Jérémie Chalifoux* de La Prairie, (ou peut-être François Denau dit François Jérémie) qui affréta le *Jérémie* en 1825. Ce navire assumait une traverse pendant les années 1825 et 1826. La seconde tentative eut lieu en 1832 alors qu'une société d'investisseurs locaux, la Ferry Boat Company, affréta le *Patriote Canadien* pour la traverse Longueuil-Montréal.⁶ Enfin, en 1834, l'*Union canadienne* entreprit le service de la traverse, vraisemblablement pour deux ans. L'*Union canadienne* appartenait à la société Union Canadienne «Joint Stock Company», formée par des actionnaires de Longueuil. Vers 1836, et peut-être même avant, les directeurs de cette compagnie décidèrent d'affecter leur navire au transport commercial du Richelieu pour le trajet Montréal-Chambly.

Ce n'est finalement qu'en 1842 que la traverse régulière et permanente par bateau à vapeur fut implantée pour le service Longueuil-Montréal, et cela à l'initiative du gouvernement. Ce service était assuré par le *Longueuil* qui faisait concurrence aux derniers *horse boats*. Selon Jodoin et Vincent, c'est à la fin de 1842 que disparurent les *horse boats* affectés à ce service.

Les origines de la C.N.L.

En 1843, il y avait déjà plusieurs années qu'Édouard Lespérance travaillait dans le domaine de la navigation, en tant que capitaine. Jodoin et Vincent, ainsi que Rumilly, soutiennent que Lespérance avait été propriétaire d'un *horse boat* mais sans plus de

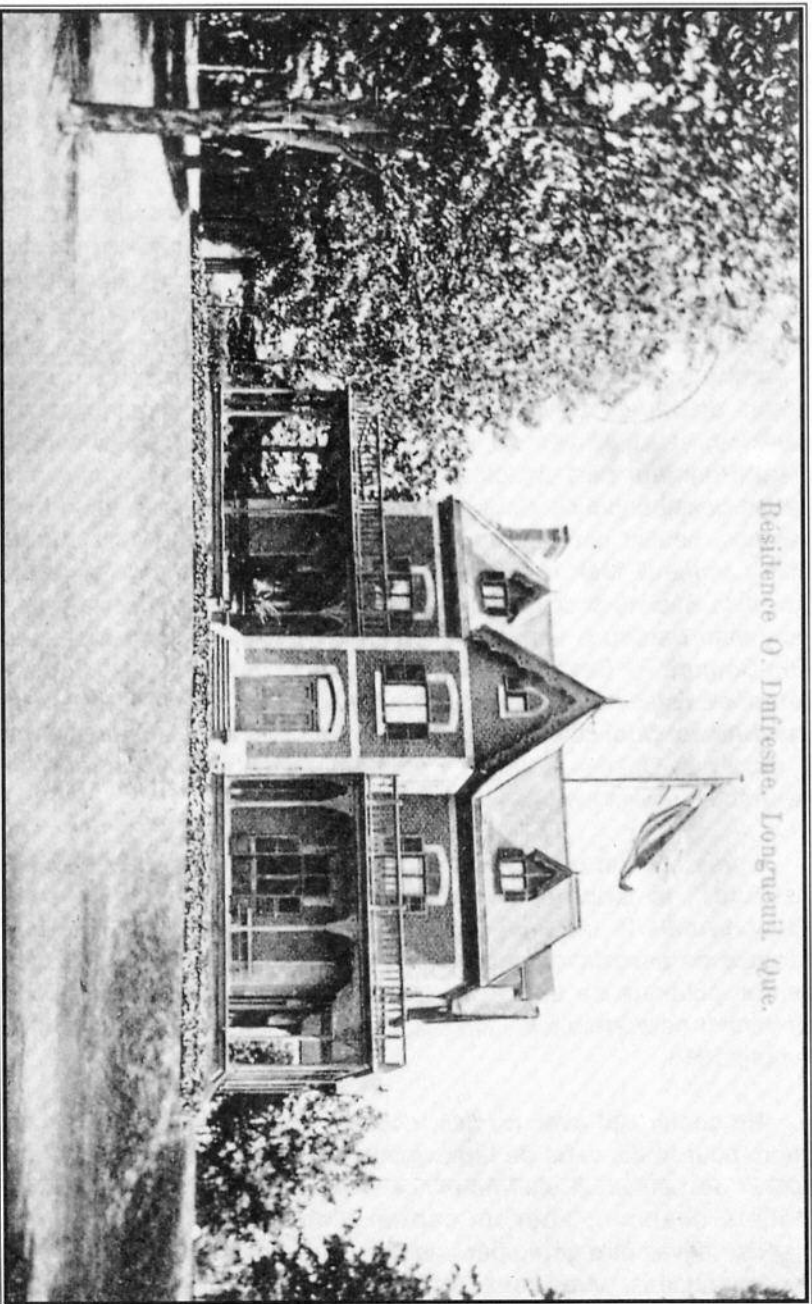
détails. Il est cependant certain que Lespérance avait possédé et piloté un bateau à vapeur nommé *Montréal* en 1834, puisqu'il avait fait paraître dans *l'Écho du pays* de Saint-Charles une publicité annonçant ses voyages.⁷ Selon cette publicité, le *Montréal* faisait le trajet Montréal-Chambly.⁸

Le capitaine Lespérance devait être un des copropriétaires de la Société Jodoin-Lespérance. Ferdinand Jodoin, également capitaine, était son associé dans cette entreprise. Une certaine confusion existe sur les origines de la Société Jodoin-Lespérance. Sans préciser nommément l'année de ces événements, Robert Rumilly soutient que cette société fut formée en 1843 puisqu'il en associe la formation au lancement du vapeur *David-Ames*, qui prit la relève du *horse boat* de Lespérance, et à l'arrivée du *Longueuil* pour la traverse Longueuil-Montréal. Pour leur part, Jodoin et Vincent écrivaient: « La compagnie des *horse-boats*, conduite alors sous les auspices de la société Jodoin-Lespérance, soutint pendant quelque temps la rude opposition que lui faisait le *Longueuil*. Mais la victoire devait rester à la vapeur; et en 1843, le 20 avril, la Société Jodoin-Lespérance faisait faire le premier voyage à son nouveau bateau à vapeur, le *David-Ames*, entre Longueuil et le Pied-du-Courant »⁹ Cette assertion sous-entend que la Société Jodoin-Lespérance existait déjà à l'époque des *horse boats*, avant le lancement du *David-Ames*. Quoi qu'il en soit, cette société exista au moins jusqu'en 1857, alors que Charles Bourdon y était embauché comme capitaine,¹⁰ et vraisemblablement jusqu'au début des années 1860.

Après environ une vingtaine d'années de service, cette société fut dissoute. L'historiographie ne mentionne pas les motifs de cette dissolution, mais le matériel de la société fut racheté par Édouard Lespérance en association cette fois avec le notaire, homme d'affaires et homme politique de Longueuil Isidore Hurteau. Cette association devait donner naissance à la Compagnie de navigation de Longueuil en septembre 1865.

En conformité avec un des modèles corporatifs en vogue dans la région, pour le domaine de la navigation du moins, la Compagnie de navigation de Longueuil était émettrice d'une série d'actions (2 400) à dix dollars chacune, pour un capital d'abord limité à 24 000 \$. L'entreprise devait être gérée par une assemblée de cinq directeurs élus par les actionnaires, parmi ceux d'entre eux qui possédaient au moins

Residence O. Dufresne, Longueuil, que.



Résidence Ovide Dufresne, fils, sur l'emplacement n°1/1-8 du cadastre officiel de Longueuil. Carte postale Roméo Roussil, éditeur, Montréal. *Collection Société d'histoire de Longueuil.*

vingt parts dans la compagnie.

À l'origine, Lespérance et Hurteau furent les deux seuls acquéreurs du matériel de la Société Jodoin-Lespérance; mais avant même la sanction de l'acte d'incorporation de l'établissement, les deux associés durent céder un quart (600) des parts de la compagnie naissante à François-Xavier Beaudry, riche homme d'affaires de Montréal. La défaite de ce dernier dans sa tentative de rachat du matériel de l'ancienne Société Jodoin-Lespérance, l'avait en effet incité à placer un navire en opposition à ceux de la nouvelle entreprise. L'offre du quart des actions à Beaudry devait faire cesser cette concurrence qui avait duré presque toute la saison de 1865.

La compagnie amorça ses activités avec deux bateaux à vapeur: le *Hochelaga*, qui faisait le service Longueuil-Hochelaga, et le *Sainte-Marie*, affrété pour le service de Longueuil au Pied-du-Courant. La compagnie eut des débuts plutôt modestes avec des activités limitées au mandat premier de l'entreprise et de faibles profits dus au début tardif de la saison navigable, à la concurrence du navire de Beaudry et à la taxe élevée des commissaires du Havre de Montréal. La deuxième année fut plus satisfaisante. Ayant réussi à faire diminuer la taxe des commissaires du Havre de Montréal et n'ayant pas eu de grosses dépenses, les bénéfices de cette année-là furent plus importants. Mais l'essentiel des profits de cette deuxième année d'activités devaient servir à créer un fonds de réserve pour d'éventuelles réparations ou reconstructions des navires.

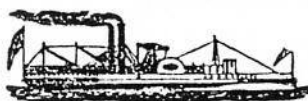
À la fin de la saison de 1867, la troisième saison, l'usure des deux navires exigeait d'importantes réparations. On avait déjà envisagé faire construire un nouveau navire, plus grand, quand à la mi-novembre un incendie éclata sur le *Sainte-Marie*. Peu de temps après, on résolut de faire construire un bateau destiné à remplacer le *Sainte-Marie* pour le trajet Longueuil-Pied-du-Courant. La coque en bois du nouveau navire devait être construite aux chantiers d'Augustin Cantin, alors que l'engin était commandé chez William P. Bartley & Co. On décida également d'entreprendre la construction d'un nouveau quai du côté de Longueuil, de manière à prolonger le quai existant.

En mai 1868, le *Sainte-Marie* était vendu à un résidant de la Pointe Lévis et le nouveau *Longueuil* entra en service. On était fier de

LISTE FRAGMENTAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LONGUEUIL

Cette liste a été compilée à partir des actionnaires présents aux assemblées annuelles, et ne tient compte que des noms qui s'ajoutaient à chaque année.

1866	Édouard Lespérance Isidore Hurteau Francois-Xavier Beaudry Ovide Dufresne, père Siméon Bonneville Amable Jodoin Pierre E. Hurteau Édouard Quin Calixte Dupras Joseph Poupart Joseph Gauthier Charles Desmarteaux Pierre Moreau Joseph Mongeau Antoine Préfontaine Laurent Achim Ovide Dufresne, fils Antoine Rocheleau François Robert Jean-Baptiste Lalumière Pierre Sainte-Marie Pierre Davignon	1869	Pierre Vincent Louis Brosseau Joseph Dubuc
		1870	Benjamin H. Le Moyne Honoré Cotté
		1872	Jean-Baptiste Jodoin
		1873	F. W. Thomas John Molson F. A. Quin
		1875	William Notman C.A. Dufresne
		1876	Mc Pherson Le Moyne John M. Le Moyne Melinda Mary Le Moyne
		1877	Alexis Tremblay Guillaume Jodoin Pierre Daudelin
		1878	Julien Brosseau Candide Dufresne
		1880	W.K. Blodgett Wilfrid Davignon I. E. Dupras E. D. Dimford Charles Bourdon Euphémie Ménard N. A. Hurteau
1867	François Charron Alfred Martel Louis Trudeau Alfred Williams Laurent Achim, fils	1881	A. B. Chaffee



constater l'excellente performance de ce navire qui, par sa plus grande capacité, suffirait sans doute à combler les besoins du public sans nécessiter la construction d'un autre navire en remplacement du *Hochelaga* vieillissant.

Cette année-là, le 13 novembre, la compagnie perdait un de ses fondateurs devenu son gérant: le capitaine Édouard Lespérance mourut d'un cancer à l'âge de 60 ans. C'est Isidore Hurteau qui le remplaça à la gérance de l'entreprise.

La saison de navigation de 1869 fut sans grands événements mais donna tout de même raison aux directeurs puisque le *Longueuil* avait suffi à combler les besoins du marché auquel il était destiné. En 1870, le même calme relatif régna dans les affaires de l'entreprise, mais à la fin de la saison, les sociétaires prirent les mesures nécessaires pour faire construire un navire devant remplacer le *Hochelaga* qui exigeait de trop importantes réparations et qui n'était plus assez puissant pour les besoins. Le nouveau vapeur devait être construit par les deux entrepreneurs qui avaient été retenus pour la construction du *Longueuil* deux ans auparavant.

Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires en février 1872, les directeurs expliquaient la diminution des profits de la saison 1871 par la clôture hâtive de la saison de navigation, par l'établissement d'une traverse à Saint-Lambert, et par l'augmentation du prix du combustible. Ils réalisèrent par ailleurs que la compagnie subissait un important manque à gagner du fait de l'impossibilité de pouvoir toujours mettre un navire à la disposition des organisateurs de voyages de plaisir aux îles de Boucherville. La compagnie put néanmoins déclarer pour la première fois un dividende important de 50 %, mais émis sous forme de coupons monnayables à même l'émission de nouvelles actions, prévue pour augmenter le capital de la compagnie. Dès la saison 1870, les directeurs avaient en effet envisagé de faire augmenter le capital de l'entreprise par l'émission de nouvelles actions, mais ce n'est qu'en mars 1872 qu'eut lieu l'assemblée des actionnaires qui autorisait une augmentation de 26 000 \$ pour un total de 50 000 \$ en capital.

En septembre 1872, la compagnie acceptait une offre d'achat pour le *Hochelaga* qui était déjà remplacé par le nouveau navire, appelé *Montarville*, pour la traverse Longueuil-Hochelaga. Le rapport annuel de

février 1873 témoigne de la satisfaction des directeurs face aux qualités du *Montarville* qu'on disait rapide, économique et confortable.

Des besoins grandissants

Dans le désir de s'adapter aux besoins de la clientèle, la compagnie entreprit au début de 1873 de construire des abris pour les passagers sur les quais de Longueuil et de Hochelaga. Peu de temps après, elle conclut une entente avec la Compagnie d'omnibus de Longueuil et de Montréal, à l'initiative de cette dernière, pour l'échange des billets des passagers des deux compagnies. Cette entente devait permettre aux passagers d'obtenir gratuitement des billets de traverse sur présentation de billets d'omnibus, et inversement. On avait également augmenté la fréquence des traverses, réduisant ainsi «l'encombrement désagréable». Plusieurs changements aux horaires suivirent de façon à mieux s'ajuster à la demande.

À la fin de la même saison, en octobre, les directeurs de la Compagnie de navigation de Longueuil entreprenaient, conjointement avec les compagnies de traverses de La Prairie et de Saint-Lambert, de faire signer une pétition dans le but de faire abolir la taxe de 200 \$ par navire exigée par la Corporation de la Ville de Montréal. Les directeurs avaient même retenu les services d'un avocat pour défendre les intérêts de la compagnie devant le Parlement, le cas échéant.

Cette année-là, les profits nets étaient de 10 191 \$ et on déclara un dividende de 10 % en argent et un boni de 25 % payable en actions aussitôt que les dispositions seraient prises pour augmenter à nouveau le capital, jusqu'à 100 000 \$ cette fois, atteignant ainsi la limite permise par l'acte d'incorporation.

Au début de la saison de 1874, en mars, les actionnaires autorisèrent les directeurs de l'entreprise à négocier avec le maire de Montréal pour établir un service de traversiers entre Montréal et l'île Sainte-Hélène pour la saison en cours. En juin, la Corporation de la Ville de Montréal fit un appel d'offres pour la construction d'un quai du côté sud de l'île Sainte-Hélène et pour l'établissement d'une ligne de traversiers entre le quai à construire et Montréal. On demandait également d'établir une traverse entre Longueuil et le quai militaire au nord de l'île Sainte-Hélène. La compagnie déclina l'offre pour la

construction du quai, les délais étant trop courts. Elle fit néanmoins une proposition d'un service de traverse de trois mois entre les deux rives, en passant par l'île Sainte-Hélène. Les procès-verbaux ne mentionnent pas spécifiquement les résultats de ces négociations mais le rapport annuel de février 1875 explique le succès exceptionnel de l'année par le très beau temps, par les récoltes abondantes, par l'interruption de la traverse à Saint-Lambert et par les recettes du *Montarville* qui a servi tout l'été pour le trajet de l'île Sainte-Hélène.

En janvier 1875, un procès-verbal indiquait que la compagnie ne ferait pas d'offre pour la traverse de l'île Sainte-Hélène en raison des conditions imposées par la Corporation de la ville. Les négociations se poursuivirent néanmoins et une entente survint, engageant la compagnie pour un contrat de cinq ans. Ce nouvel engagement exigeait cependant l'achat ou la construction d'un troisième navire. En mai 1875, la compagnie acquérait le *Lorne*, dont le propriétaire était un résident de Sorel. On rebaptisa le navire *Sainte-Hélène*. On entreprit aussi la construction d'un quai à l'île Sainte-Hélène.

Le 6 juillet de la même année, les dirigeants de la compagnie recevaient une lettre du photographe et homme d'affaires montréalais William Notman, offrant le rachat des droits de la traverse de l'île Sainte-Hélène. Les actionnaires lui firent savoir qu'ils ne pouvaient accéder à sa demande. Parallèlement à son extraordinaire carrière de photographe, William Notman s'était impliqué dans les affaires et cela dans plusieurs domaines. Stanley Triggs écrit à son sujet:

[...] il avait d'autres occupations, rattachées surtout au développement de son milieu d'adoption. Il faisait de l'immobilier et était copropriétaire d'environ 295 lots à Longueuil; la plupart furent vendus aux enchères en juin 1873. Il appartenait au groupe qui construisit le luxueux Windsor Hotel, inauguré en février 1878. Membre du Longueuil Yacht Club durant de nombreuses années, il en fut président dans les années 1870. Passionné de yachting, il contribua à la popularité de ce sport en offrant un prix pour les compétitions locales: la «Notman Cup». ¹¹

Notman s'était donc également intéressé aux affaires florissantes de la Compagnie de navigation de Longueuil. Malgré le refus de la compagnie de lui céder les droits de la traverse de l'île

Sainte-Hélène, Notman se fit acquéreur de plusieurs actions de l'entreprise et était présent à l'assemblée annuelle des actionnaires de février 1876. Il devint d'ailleurs membre du bureau de direction de la compagnie à cette occasion. Au rapport annuel de février 1877 pour la saison 1876, on remarque la présence parmi les actionnaires d'un autre anglophone puissant de Montréal, John Molson, le fils de John Molson l'aîné, célèbre pour son implication économique diversifiée au sein de la colonie bas-canadienne.

En 1876, la compagnie enregistra une nette diminution des profits, en raison d'une récolte moins abondante, du mauvais temps qui réduisait les besoins pour la traverse de l'île Sainte-Hélène, de la concurrence d'un chemin de fer pour des voyages de plaisir vers Saint-Jérôme et en raison de dépenses spéciales encourues pour le *Longueuil*.

Mise à part la contestation, devenue banale, des frais de quaiage imposés par les commissaires du Havre de Montréal, et mise à part la longueur exceptionnelle de la saison de navigation, l'année 1877 fut une année sans bouleversements et sans nouveaux grands projets. Les affaires de la compagnie se portaient néanmoins fort bien, et cela, en grande partie grâce aux voyages de plaisir. À ce propos, les directeurs écrivaient dans leur rapport annuel :

Le voyage de plaisir fait à Boucherville par le vapeur Longueuil le Jour de Noël, était déjà un fait digne d'être consigné dans l'histoire de la Navigation, mais celui du 1er Jour de l'an accompli si heureusement par le même vapeur et si bien dénommé Ouverture de la Navigation 1878 par tous les Journaux de la Ville et dont un amateur a bien voulu en perpétuer le souvenir par une médaille commémorative frappée pour l'occasion fera époque dans les annales de votre Compagnie.¹²

Tout comme l'année précédente, la saison de 1878 fut sans remous. Même grandement diminués par rapport à 1877 qui avait été une année exceptionnelle, les profits furent malgré tout satisfaisants. Plusieurs facteurs expliquaient cette diminution: le peu de foin sur le marché, la concurrence des traverses de Saint-Lambert et de Boucherville, et des réparations importantes à apporter aux trois

navires, réparations qui furent payées à même les profits de la saison plutôt qu'au moyen du fonds de réserve créé à cet effet.

L'entreprise en mutation

Au milieu de la saison 1879, la compagnie relevait un défi de taille. Elle acceptait en effet de négocier avec la Montreal, Portland & Boston Railway Company¹³ à la demande de cette dernière qui désirait faire transporter ses passagers et son fret par la traverse de Longueuil, vers le marché Bonsecours à Montréal, ne pouvant espérer de coopération bienveillante du Grand-Tronc pour l'usage du pont Victoria.¹⁴ Au même moment, l'entreprise de Longueuil a recours à un avocat pour faire valoir ses intérêts contre la même compagnie de chemin de fer. Celle-ci construisait en effet un embranchement de sa voie ferrée, de manière à avoir un accès facile au quai de Longueuil, empiétant par le fait même sur les terres de la compagnie riveraine. La requête au gouvernement qui s'ensuivit demandait pour la compagnie longueuilloise :

[...] la confirmation de ses droits actuels, l'autorisation et le droit de prolonger son quai dans la Ville de Longueuil dans la Province de Québec à une distance de cent cinquante pieds en eau profonde, et de plus le droit exclusif de se servir du fleuve Saint-Laurent et de son lit de chaque côté de son quai à une distance de cent cinquante pieds, afin de faire creuser et y placer ses vaisseaux ainsi que l'usage de la grève de chaque côté du quai à une distance de cent cinquante pieds, pour les fins de son incorporation.¹⁵

Entre-temps, le contrat liant l'entreprise à la Corporation de la Ville de Montréal, pour la traverse de l'île Sainte-Hélène, échut et les directeurs décidèrent de ne pas faire d'offre pour le renouvellement de ce contrat, en raison des tarifs trop peu élevés imposés à la compagnie par la ville.

Par ailleurs, une traverse entre Boucherville et la Longue-Pointe, à l'extrémité est de l'île de Montréal, offrait une concurrence dérangeante pour les traverses de Longueuil. Aussi essaya-t-on de faire disparaître cette traverse de Boucherville en proposant un arrangement avec la compagnie du chemin à barrière du même village. L'entente ne

put être conclue et on résolut de réduire les tarifs du passage aller-retour de 15 à 10 centimes.

Au début septembre 1879, la compagnie conclut une entente avec la South Eastern Railway Company, associée à la Montreal, Portland & Boston Railway Company et à la Connecticut & Passumpsic Railway Company, pour la traverse des passagers et du fret de cette dernière jusqu'à la fin de la saison de navigation. Quelques jours plus tard, un arrangement était signé permettant à la South Eastern de parachever l'embranchement de sa voie ferrée près du quai de la compagnie de navigation, selon les conditions imposées par cette dernière, et cela uniquement pour la fin de la saison 1879. Malgré cet arrangement, le président Hurteau entreprit des négociations avec le gouvernement, en octobre 1879, à propos de sa requête pour la confirmation de ses droits de grève et de quaiage, contre la Montreal, Portland & Boston Railway Company. Deux mois plus tard, le 16 décembre, Isidore Hurteau mourait à l'âge de 64 ans. Les pourparlers avec le gouvernement n'en continuèrent pas moins, et le 22 janvier 1880, suite à la présentation au gouvernement d'une requête de la M.P.&B. Railway Company en opposition à celle de la Compagnie de navigation de Longueuil, les directeurs longueuillois résolurent de présenter un mémoire au gouvernement afin de faire valoir leurs droits.

Ces litiges n'empêchaient cependant pas les compagnies de transiger entre elles. Aussi, en février 1880, un représentant de la South Eastern et de la Hochelaga Railway Ferry Company, Léo Sénécal, écrivait aux dirigeants de la Compagnie de navigation de Longueuil afin de prévoir des arrangements pour l'utilisation du vapeur *Sainte-Hélène* pour la traverse des passagers du chemin de fer et pour le touage d'une barge affectée à la traverse du fret. Cette demande fut accueillie favorablement par la compagnie de Longueuil.

Au même moment, Bonenfant, le propriétaire du navire qui exploitait la traverse de Boucherville-Longue Pointe, proposait à la compagnie de Longueuil de lui acheter son navire ou de lui payer une indemnité de manière à ce qu'il se retire, éliminant ainsi une concurrence indésirable. Mais on déclina l'offre. Bonenfant maintint donc sa traverse de Boucherville pour la saison 1880. Les directeurs de la compagnie longueuilloise tentèrent une nouvelle fois de conclure une entente avec la compagnie du chemin à barrière de Boucherville pour

faire disparaître la traverse de Bonenfant, mais comme la première fois, ces efforts furent vains.

En mars 1880, les actionnaires furent réunis pour discuter d'un amendement à apporter à la charte de la compagnie. On désirait que la charte permette aux actionnaires ne pouvant se présenter à une assemblée de se faire représenter par procuration. On résolut donc de présenter une requête à la Législature à cet effet.

Au début de la saison de navigation de cette année-là, la Compagnie de navigation de Longueuil loua l'île Grosbois pour la saison, en prévision des voyages de plaisir qu'elle organisait. C'est donc dans le même but qu'elle y entreprit la construction d'infrastructures telles que quais, trottoirs et hangars. Les directeurs embauchèrent aussi la « Bande de la Cité », une formation musicale, pour qu'elle se produise tous les samedis sur le navire effectuant ces voyages de plaisir.

En juin 1880, une compagnie américaine de chemin de fer demanda la permission d'utiliser le quai de Longueuil pour le transit de cargaisons de bois de sciage. La compagnie accepta mais les procès-verbaux ne mentionnent pas s'il s'agissait d'une entente à long terme ou s'il ne s'agissait que de dépanner l'entreprise américaine pour une occasion unique.

Le mois suivant, en juillet donc, un tournant majeur survint au sein de la direction de la compagnie. À quelques exceptions près, la direction avait toujours été assurée par des Longueuillois francophones, mais la résignation de McPherson Le Moyne en tant que président de l'entreprise fut l'occasion pour Bradley Barlow de se faire offrir un poste de directeur. Barlow était un homme d'affaires du Vermont et était le président de la South Eastern Railway Company depuis 1878. Barlow refusa cependant le poste qui lui était offert et suggéra qu'on l'offrît plutôt à A.B. Chaffee, secrétaire-trésorier de la South Eastern. Chaffee fut élu vice-président de la Compagnie de navigation de Longueuil, alors que William Notman en devint le président. Dès lors, les procès-verbaux de la compagnie furent rédigés en français et en anglais, à l'exception de deux cas où la version française n'apparaît pas. Avec ces changements apportés à la direction de l'entreprise, celle-ci perdait en partie son identité purement longueuilloise et canadienne-française.

À la fin de la saison 1880, l'état du navire *Sainte-Hélène* exigeait d'importantes réparations. Comme la South Eastern proposait un nouveau contrat pour la traverse de ses passagers, on résolut de s'informer des frais des réparations nécessaires et du coût d'un autre navire. Les procès-verbaux ne mentionnent pas si les réparations du *Sainte-Hélène* furent entreprises, mais une nouvelle entente devait nécessiter la construction d'un autre bateau. La South Eastern avait en effet signé un contrat avec la Quebec, Montreal, Ottawa & Occidental Railway Company pour établir un lien entre Longueuil et Hochelaga. Cette ligne était offerte à la Hochelaga Ice Bridge Company qui offrit à son tour le contrat estival de traverse à la Compagnie de navigation de Longueuil. Cette entente était signée pour neuf années, jusqu'en 1889 donc. Ce navire fut également commandé aux chantiers Cantin, mais la construction en fut supervisée par John Dodsworth, ingénieur au service de la South Eastern.

Les procès-verbaux des années 1881-1886 n'ayant pas été repérés, les activités de la compagnie pour cette période restent encore à reconstituer. Nous savons cependant que l'un des premiers grands actionnaires de la compagnie, François-Xavier Beaudry, y possédait un grand nombre de parts jusqu'à sa mort survenue en mars 1885. La vente des parts de Beaudry entraîna en 1887 la fusion de la Compagnie de navigation de Longueuil avec la Richelieu & Ontario Navigation Company qui devait devenir la Canada Steamship Lines en 1913.

La C.N.L. dans sa communauté

Au-delà de l'entreprise dynamique qu'elle était, la Compagnie de navigation de Longueuil resta toujours fidèle à l'esprit de générosité de ses fondateurs. L'historiographie régionale, ainsi que diverses sources, reconnaissent en effet volontiers la compassion du capitaine Lespérance pour ses concitoyens. Jodoin et Vincent écrivaient: « [...] un grand nombre de pauvres passaient le plus souvent gratuitement ».¹⁵ La notice nécrologique parue dans la *Minerve* rappelle: « Les ouvriers et surtout les pauvres du village déploieront (sic) sa perte, car il avait le talent, dans ses entreprises, d'assurer les moyens d'existence aux nécessiteux qui n'avaient pas d'ouvrage ».¹⁶ Rumilly écrit pour sa part, à propos d'Isidore Hurteau, qu'il: « renouvelle d'année en année, le droit de passage gratuit accordé aux frères des Écoles chrétiennes et aux élèves du Collège ».¹⁷

Les procès-verbaux des assemblées rappellent également cette générosité et cette implication communautaire de l'entreprise. En octobre 1868, alors qu'un conflit oppose les Métis du Manitoba au gouvernement fédéral, entre autres sur des questions d'annexions territoriales et de lotissement, la Compagnie de navigation de Longueuil souscrit une somme de cent dollars « par forme de bonne oeuvre aux pauvres infortunés de la Rivière Rouge ». ¹⁸ L'année suivante, en décembre, un des employés de la compagnie, Félix Lépine, perdait la vie accidentellement. Les documents ne précisent pas si le travailleur était en service, mais son décès par noyade le laisse présumer. La compagnie offrit alors une somme de cent dollars à la veuve et aux enfants de Lépine. Une dizaine d'années plus tard, en 1878, un voyage de plaisir tout à fait exceptionnel avait pu être organisé le premier janvier. Les profits de ce voyage furent remis aux démunis de Longueuil et de Montréal.

Entre-temps, en 1872, la compagnie accepta de fournir une contribution financière de cent dollars pour la construction d'équipements en vue de l'exposition agricole de Longueuil. Les procès-verbaux font également mention de deux occasions où la compagnie contribua de ses deniers à l'organisation de régates. En juillet 1868, elle offrit deux cents dollars au Club de courses de Montréal, alors qu'en octobre 1871 elle accorda 100 \$ au « Club des Chaloupes (sic) de Longueuil ». On contribua aussi au succès de deux autres régates du «Longueuil Boating Club» par l'achat de trophées. En juillet 1880 enfin, la compagnie décerna des prix d'environ cinq dollars chacun aux participants de diverses activités à l'île Grosbois.

Ces informations, qui sont peut-être fragmentaires quant à la réelle implication de la compagnie dans la communauté, montrent bien malgré tout l'engagement de l'entreprise et l'influence qu'elle pouvait exercer dans la localité.

Conclusion

Même couronnées de succès, les cinq premières années de la Compagnie de navigation de Longueuil furent essentiellement marquées par une certaine routine dans la gestion. Mais à partir des années 1870-1871 les dirigeants réalisaient l'augmentation des besoins suscités par l'agriculture et le commerce et voyaient que la compagnie

avait tout intérêt à s'adapter aux besoins du marché. Aussi choisirent-ils d'abord d'augmenter la capacité de leurs navires aux moments de leur remplacement. Ils commencèrent à munir la compagnie de règles plus rigoureuses et de procédures plus régulières. Ils entreprirent enfin les démarches nécessaires à l'augmentation du capital de l'entreprise par l'émission de nouvelles actions, doublant ainsi le capital initial établi par la charte de la compagnie. Cette attitude reflétait déjà une transition vers une période d'administration plus dynamique.

La période 1873-1878 fut pour la compagnie des années de consolidation des actifs, en ce sens que l'on améliora le service à la clientèle par des traverses plus fréquentes, par plus de confort et par des moyens d'accès comme l'échange de billets avec la compagnie d'omnibus. On se rendit également disponible à la demande du marché, tant pour les voyages de plaisir que pour des contrats de grande envergure comme celui de la traverse pour l'île Sainte-Hélène. Cette ouverture d'esprit face aux besoins des clients, petits et gros, et les résultats encourageants reçus, donnèrent à l'entreprise l'élan nécessaire pour répondre à une demande encore plus imposante.

De 1878 à 1880, la Compagnie de navigation de Longueuil amorça donc une autre étape de son développement: celle des grands contrats avec les compagnies de chemin de fer pour la traverse de leur fret et de leurs passagers, et celle de l'arrivée d'anglophones puissants au bureau de direction de l'entreprise. La mort de Beaudry confirma cette orientation vers un passage définitif de l'entreprise longueilloise à des intérêts anglophones.

L'évolution de cette entreprise montre, à l'appui de la thèse de Gerald Tulchinsky, que les hommes d'affaires canadiens-français savaient très bien faire leur chemin dans le domaine des affaires. Bien sûr, rares étaient les Canadiens français issus de familles riches et puissantes comme certaines familles anglophones telles que les Molson, McGill, Allan et d'autres encore. Les Canadiens français durent donc procéder différemment pour pénétrer le marché des affaires, et c'est en s'associant qu'ils réussirent à s'imposer dans les affaires.

Ces hommes d'affaires canadiens-français étaient par ailleurs fort conscients de leur rôle dans le contexte dans lequel ils évoluaient. Depuis au moins les années 1830, la presse exhortait les Canadiens

français à s'impliquer davantage, tant dans le domaine des affaires que dans la politique, sans parler de l'éducation qu'on voulait plus généralement répandue. Ce discours semble avoir été assimilé puisque les directeurs de la compagnie écrivaient eux-mêmes dans leur rapport annuel de 1867 :

C'est un devoir bien agréable à vos directeurs de se voir en état de vous soumettre un état des affaires de l'année qui vient d'expirer. Etat (qui ils l') espèrent devra rencontrer non seulement votre approbation, mais encore celle du public [...] qui s'intéressent (sic) si particulièrement au succès des entreprises canadiennes.

Avec la prudence et une sage économie dans l'administration de ses affaires et l'encouragement que cette entreprise a reçu depuis son existence, on a tout lieu d'espérer qu'elle est appelée avec les autres associations du même genre à entretenir et propager l'élan progressif de l'agriculture et de l'industrie canadienne qui se manifestent (sic) d'une manière évidente [...].¹⁹

Ces entrepreneurs étaient donc conscients de travailler, non seulement par affaire, mais aussi pour la défense d'une cause, celle d'une résistance.

Ce bref coup d'oeil sur l'histoire de la Compagnie de navigation de Longueuil sera, espérons-le, le tremplin de recherches plus approfondies sur cette entreprise. Des recherches plus systématiques dans les archives de la Canada Steamship Lines, dans les archives notariales et civiles, dans les documents gouvernementaux, les recensements, les journaux et d'autres sources encore, pourraient facilement mener à une plus grande connaissance de l'histoire de cette compagnie, de ses activités, de ses dirigeants, de ses travailleurs et de sa clientèle. Il reste cependant que cette première observation permet déjà de corroborer la thèse de Tulchinsky sur les capacités entrepreneuriales des Canadiens français et à appuyer ses dires sur la nécessité d'une réinterprétation de l'histoire économique de ce peuple.

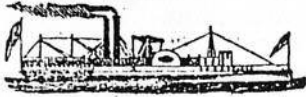
Cette recherche à été réalisée dans le cadre d'un projet Défi 94.

NOTES

1. Gerald Tulchinsky. « Une entreprise maritime canadienne-française, la Compagnie du Richelieu 1845-1854 » dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 26, 4, 1973, p.559-582
2. Stanley Triggs, Brian Young *et al.* *Le pont Victoria, un lien vital*, Montréal, Musée McCord d'histoire canadienne, 1992, 127 pages.
3. Norman Taylor. *The French-Canadian Industrial Entrepreneur and his Social Environments*, dans Rioux et Martin, éd. French Canadian Society, Toronto, 1965, I, p. 271-295, cité par Tulchinsky.
4. Alex Jodoin et Joseph Louis Vincent. *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil*, Montréal, Gebhardt-Berthiaume, 1889, p. 547.
5. *Ibid.*
6. Gerald Tulchinsky. *Loc. Cit.* p. 562.
7. *L'Écho du pays*. Vol. 2, p.4 (2 juin 1834).
8. Jodoin et Vincent attribuent la propriété et le pilotage de ce navire à M. White, mais la publicité de *l'Écho du pays* ne laisse aucun doute sur cette question.
9. Jodoin et Vincent. *Op. cit.* p. 550.
10. Robert Rumilly, *Histoire de Longueuil*, Longueuil, Société d'histoire de Longueuil, 1974, p. 173.
11. Stanley Triggs. «Notman, William», dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, 1891-1900, Québec, les Presses de l'Université Laval, 1990, p. 861.
12. Compagnie de navigation de Longueuil, procès-verbaux, rapport annuel, 11 février 1878.
13. Cette compagnie avait été louée par bail emphytéotique par la South Eastern Railway Company à l'automne 1878.
14. Derek J. Booth. *Railway of Southern Quebec*, vol. 1, Toronto Railfare Enterprises, 1985, p. 71-72.
15. Compagnie de navigation de Longueuil, procès-verbaux, 28 juillet 1879.
16. Jodoin et Vincent, *op. cit.* p. 550.
17. *La Minerve*. vol. 41, no 58, p. 2 (14 novembre 1868)
18. Robert Rumilly. *Op. cit.* p. 180.
19. Compagnie de navigation de Longueuil, procès-verbaux, 27 octobre 1868.

* NOTE DE LA RÉDACTION

Deed Sale Fran. Jeremy to Oliver Wait, Stanley Bagg & Abner Bagg, le 21 juin 1820, minute 7689, greffe N.B. Doucet. Jérémie Chalifoux, alias François Denau dit François Jérémie, de La Prairie, vend non pas un Steamboat, mais bien un Teamboat. On parle donc ici d'un Horseboat, d'autant plus que l'acte de vente comprend, en plus du bateau, une écurie et sept chevaux. Le Jérémie mentionné dans cet acte fait la navette entre Longueuil et Montréal. Société d'histoire de Longueuil, Fonds Ville de Longueuil/Banque laurentienne, P.6. /2.21.



COMPAGNIE DE NAVIGATION
DE LONGUEUIL

AVIS

A partir de Lundi, 10 courant et jusqu'à avis contraire, le vapeur "Montarville" fera tous les jours le service entre Longueuil et Montréal aux heures suivantes :

MONTREAL QUAI J. CARTIER

9 heures a. m.
10.30 " "
2.30 " p. m.
4.30 " "
6.45, " "

LONGUEUIL.

8 heures a. m.
9.30 " "
1.00 " p. m.
3.20 " "
6.20 " "

N. B. — Le "Montarville" arrêtera tous les lundis et jeudis soir, pour aller à Elm Wood, où un magnifique concert aura lieu. Prix du passage entre Longueuil et Montréal aller et retour 15 cts ; pour Elm Wood aller, et retour 10 cts.

F. MANDEVILLE.

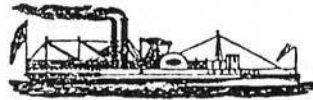
Gérant.

EXCURSION

AU

CLAIR DE LA LUNE

Par le Magnifique Vapeur



MONTARVILLE

Sous le Patronage du

Club National de Longueuil,

Bénéfices destinés à la défense légale de
LOUIS RIEL

Samedi, 13 Juin, 1885

Départ de Montréal..... 8 hrs-P. M.

" Pied du Courant 8.10 "

" Longueuil..... 8.20 "

Prix du passage..... 25 cents.

L'Impartial, Longueuil août 1885

BIBLIOGRAPHIE

A- SOURCES MANUSCRITES

1- ARCHIVES DE LA CANADA STEAMSHIP LINES

Compagnie de navigation de Longueuil, procès-verbaux, 1866-1881.

B- SOURCES IMPRIMÉES

1- DOCUMENTS GOUVERNEMENTAUX

CANADA. *Actes du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, 1887*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1887, pages 228-229.

CANADA. *Statuts de la Province du Canada, 1865*, Québec, Imprimeur de la Reine, 1865, pages 448-452.

2- JOURNAUX

La Minerve, 1842-1886; *L'Écho du pays*, 1834-1836

C- INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Dictionnaire biographique du Canada, v.ol. 8-10-12, Québec, Presses de l'Université Laval, 1985, 1972, 1990.

D- ARTICLES ET MONOGRAPHIES

BOLDUC, Ginette et Danielle DULUDE. *L'île Sainte-Hélène et son gardien, 1896-1916*, Longueuil, 1992, 168 pages.

BOOTH, J. Derek. *Railways of southern Quebec*, Toronto, Railfare Enterprises, 1985, 2 volumes.

JODOIN, Alex et Joseph Louis Vincent. *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil*, Montréal, Gebhardt-Berthiaume, 1889, 681 pages.

RUMILLY, Robert. *Histoire de Longueuil*, Longueuil, Société d'histoire de Longueuil, 1974, 472 pages.

TRIGGS, Stanley, Brian Young, Conrad Graham et Gilles Lauzon. *Le pont Victoria, un lien vital*, Montréal, Musée McCord d'histoire canadienne, 1992, 127 pages.

TULCHINSKY, Gerald. «Une entreprise maritime canadienne-française, la Compagnie du Richelieu, 1845-1854 » dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 26, n°4, 1973, pages 559-582.

DEUX EMPLACEMENTS D'UNE RICHESSE INSOUÇONNÉE

*Par Jean-Pierre Brault et
Michel Harvey*

Les emplacements n^{os} 32 et 33 du cadastre officiel de 1867 constituent sans aucun doute les plus anciens de Longueuil. Bornés au nord par le fleuve Saint-Laurent et par les rues Saint-Charles, Chemin de Chambly, Bord-de-l'Eau et Saint-Antoine, ces deux lopins de terre ont vu passer, au cours des siècles, certains des principaux épisodes de l'histoire de Longueuil, voire même de la Nouvelle-France. Situés très près de la principale voie de communication de l'Amérique du Nord, le fleuve Saint-Laurent, les emplacements n^{os} 32 et 33 deviendront rapidement le centre économique où émergeront les premiers balbutiements d'une des plus anciennes villes du Québec. Ces lots regroupent à eux seuls un site archéologique qui embrasse plus de treize activités humaines successives ou simultanées.¹

Moulin à vent (1668-1812)

Le rapport Pluram concernant l'évaluation du potentiel archéologique du vieux Longueuil mentionne l'installation d'un moulin à vent situé le long du ruisseau Saint-Antoine: «En 1668, un moulin à vent en pierres puis en 1671 la demeure de Charles Le Moyne et ses dépendances dont semble-t-il une glacière.»² M. Édouard Doucet précisera que «le moulin à vent est sans doute la construction la plus ancienne de ce qui allait devenir le village de Longueuil».³

Dès 1669 on fait mention dans le greffe de Bénigne Basset d'un bail de moulin par Charles Le Moyne à Mathurin Grain. Il s'agit d'un bail à loyer de la durée d'un an. L'acte notarié spécifie «un moulin à vent, avec deux arpents de terre autour d'Iceluy Scis (sci) tué (sic) en la terre du Sud en La Seigneurie dud Sieur Bailleur, Garny de Sa Meule,

Une richesse insoupçonnée

Tournante et travaillante et autres Ustancilles, faisant le bled farine, aud Sieur Bailleur appartenant, pour en jouir par led preneur Led temps durant». ⁴ Mathurin Grain promettra d'entretenir "Ses Vollants et toiles d'Yceux, avec L'arbre d'Yceluy, Tournant et travaillant et autres Ustancilles Necessaires a yceluy.» ⁵ Aux dires de Jodoïn et Vincent:

Ce moulin était une petite construction en pierre, de forme ronde et de la grandeur données à ces sortes de constructions dans le temps; les moulins du même genre que l'on voit encore aujourd'hui, peuvent nous donner une juste idée de ce qu'il devait être; il existait encore en 1810 et servit de magasin à poudre pendant la guerre de 1812. ⁶

Nous possédons très peu de données susceptibles de nous permettre de fixer avec précision à la fois les dimensions et la position du moulin à vent. Nos recherches en vue de trouver un devis ou un acte faisant mention de la construction du moulin à vent de Longueuil ont été vaines. Des mentions de construction de moulins à vent ont été trouvées pour Chambly, Boucherville et Varennes. Il est toutefois possible, grâce à la carte de l'arpenteur général Joseph Bouchette publiée en 1815, de positionner l'emplacement du moulin.

D'une part, le notaire Bénigne Basset précise que le ruisseau Saint-Antoine «paSSe au pied dud Moulin, et montant dans la profondeur des terres lusqu'a et en paralelle de l'ESgliSe ou chapelle dud Longueüil». ⁷ De plus, certaines des ordonnances des intendants précisent davantage la position du moulin, particulièrement, lorsqu'il est question de réparation ou d'entretien de chemins. Dans une ordonnance datant de 1730, Hocquart oblige les habitants «qui ont des terres sur les deux côtés du ruisseau St-Antoine» à travailler au Chemin de Chambly, chemin «pour venir à l'Eglise, et au moulin de Longueüil». ⁸ En outre, Hocquart dresse un mémoire en 1732 dans lequel il explique encore une fois que le moulin pourrait se trouver au bout du Chemin de Chambly:

«Il y a plusieurs habitans concessionnaires dans les profondeurs de La seigneurie de Longueuil sans compter ceux a qui L on a déjà concédé les habitations sur le d. chemin, qui ne pourroient pas non plus se dispenser dy travailler comme les autres puisque ce chemin Leur est necessaire pour aller a Leglise et au moulin.» ⁹

D'autre part, Jodoin et Vincent situent le moulin sur le côté nord-est du ruisseau Saint-Antoine, sur l'actuel lot 32.¹⁰ La position du moulin répond aux informations données dans l'ensemble des plans consultés¹¹ ainsi que dans d'autres actes notariés.

Incidentement l'acte de concession de Charles Le Moyne à Jean-Baptiste Lajeunesse permet de situer le moulin au même endroit que les auteurs de la première histoire de Longueuil. Il s'agit d'un emplacement... «de La Contenance de quatre vingt dix pieds de front, Sur deux Cent Soixante Et dix pieds de profondeur; tenant d'un Bout Sur Le deuant Au chemin du Roy, d'autre bout par derrière au chemin du Moulin, d'un Coté En partie a charles Varry et S.te andré; et d'autre Coté A (blanc)». ¹²

En plaçant Lajeunesse et les autres concessionnaires sur une carte, on se rend compte que lorsqu'on parle du chemin du Roy il est question ici de la rue Saint-Charles Est alors que le chemin du Moulin se trouve être l'actuelle rue Bord-de-l'Eau. L'acte de concession à Charles Varry de 1730 renforce l'hypothèse de Jodoin et Vincent. On y mentionne «un Emplacement d'un arpent en Superficie Sur le Domaine dud Longueüil tenant d'un Coté au chemin qui Se trouve Sur le bord du RuiSseau S.t Charles (sic. il s'agit sans aucun doute de Saint-Antoine) D'autre part au Chemin du Roy vis a vis du moulin, Et du Coté du nord Est aux terres non concédées.». ¹³

Enfin la carte topographique, dressée en 1815 par Joseph Bouchette, fait voir le moulin à vent à l'emplacement indiqué par Jodoin et Vincent avec la mention «magasin à poudre» et indique la présence de «baraques temporaires» aux abords du bâtiment de pierre.¹⁴ Voilà qui témoigne à Longueuil des retombées de la guerre de 1812 !

L'église de 1722

Le 8 novembre 1722, les habitants de Longueuil se réunissent «pour convenir des moïens les plus surs et efficace pour construire une nouvelle eglise ou Du moins mettre l'ancienne en estat de servir au service divin encore quelques années». ¹⁵ Même si, lors de cette assemblée, on souhaite redonner un second souffle à «l'ancienne

église», il est d'ores et déjà convenu que chacun des habitants de la paroisse fera le nécessaire pour ériger une nouvelle structure: ainsi, au cours des six ou neuf prochains mois chacun devra fournir de la pierre à chaux, du bois pour entretenir le four à chaux, des madriers, des planches et une toise de pierre. De plus chacun devra payer la somme convenue lors de l'assemblée du 8 novembre 1722. Le projet de construire un nouveau lieu du culte prend donc le pas sur la rénovation de l'ancien.

Au début de l'été 1723, les préparatifs semblent progresser tant et si bien que les piquets délimitant le pourtour de l'église auraient été plantés. L'église de pierre de 80 pieds de long sur 40 pieds de large comportera deux chapelles. Pourtant, le texte de la délibération est confus car l'emplacement de l'église n'aurait pas encore été désigné alors qu'on doit à nouveau exhorter les habitants à fournir de la pierre, de la chaux et du sable tel que convenu à l'automne 1722.¹⁶

Le projet de construction tarde sûrement à cause d'un différend important entre le curé de Longueuil et celui de La Prairie. En effet, les habitants du Mouillepied refusent de venir prier à Longueuil.¹⁷ Un jugement de l'intendant Bégon, le 9 juin 1724, tranche définitivement la question en faveur de la paroisse de Longueuil. La semaine suivante, les fabriciens relancent le projet et reconfirment les dimensions de l'église. On y mentionne pour la première fois que le fond sera en tiers-point. Cette reconfirmation n'a pour but que de mettre tout le monde d'accord car immédiatement après la délibération un contrat est rédigé avec Guillaume Alexandre dit Jourdain, maître maçon.¹⁸

Ainsi qu'en font foi les redditions annuelles de comptes de la fabrique, maître Jourdain s'acquitte de sa tâche en 1724 et 1725. À l'automne de 1725, les travaux sont suffisamment avancés pour permettre la tenue d'une cérémonie officielle par laquelle Paul-Armand Ulric, nouveau curé de Varennes et ex-curé de La Prairie, met Joseph Ysambart en possession de son nouveau temple. À cette occasion, on apprend que l'église est pourvue de sa cloche, de son autel, et d'une sacristie.¹⁹ Les travaux ne semblent reprendre qu'en 1727 alors que les marguilliers dressent un contrat avec Jacques Lefebvre, maître couvreur en bardeau. Ainsi, «...le dit Lefebvre couvrira toute l'église et fera le bardeau, moyennant la somme de trente-deux sols la toise, en excès du

paement de la quelle somme il ne pourra rien exiger, que son ouvrage ne soit achevé.»²⁰

Le 22 juin 1727, on règle la question de l'attribution des bancs alors que le 16 juillet suivant, Nicolas Colet dit Malouin est engagé par la fabrique en tant que maître menuisier afin de parachever la construction.²¹ C'est également en 1727 que l'église sera dotée d'un pignon en pierre ainsi qu'en font foi les 98 livres 5 sols payés aux maçons pour cet ouvrage.²²

D'autres travaux de diverse nature seront poursuivis au cours des trois années suivantes. Ainsi, «en 1728, 39 livres sont payées aux Labontez pour rendre l'église; en 1729, on accorde 5 livres a bertrand trutot pour facon du coq; en 1730, 80 livres donné a moran pour la facon du clocher».²³ La construction de cette église se sera donc échelonnée sur huit années.

Bien que l'église fût terminée en 1730, ce n'est que plus tard que le terrain sur lequel l'église a été construite sera concédé. En effet, le 7 mai 1736, le baron de Longueuil concède à Messire Joseph Ysambart un emplacement où se trouvent un presbytère et une glacière, ce bâtiment n'étant autre que le manoir que feu Charles Le Moyne, grand-père du deuxième baron, a fait ériger en 1681. Il accorde également au curé un autre «Emplacement Scittuez aud. Lieu de la Contenance de Soixante et douze pieds de front, sur soixante et douze pieds de profondeur, quarré, tenant d'un Bout par devant au Chemin pour entrer à l'Eglise d'autre Bout par derriere au terre de mond S.r Seig.r D'un Coté aud. S.r Seig.r et d'autre Coté au Semitierre de lad. paroisse ...»²⁴

Il est tout à fait dans l'intérêt du seigneur d'accorder la cession du terrain de l'église à la fabrique car ce n'est qu'à cette condition que le haut justicier de la paroisse pourra éventuellement reposer dans le choeur de l'église, sous son banc.²⁵

Les cahiers de délibérations de la fabrique constituent une source privilégiée pour qui veut suivre l'évolution du bâti de l'église. Malheureusement, il semble que certains registres aient été égarés ou perdus. Deux prêtres en ont fait le constat à un siècle d'intervalle et

nous ne pouvons que poursuivre la recherche afin de retrouver ces cahiers perdus.²⁶ Les informations concernant le site de l'église et du cimetière ne sont donc qu'éparses pour une bonne partie du XVIIIe siècle.

Nous savons par contre qu'une deuxième portion de l'actuel lot 33 s'ajoute au terrain de l'église en 1764. Cette portion aurait été prélevée sur le terrain traditionnellement associé aux moulins. La succession à la cure de Saint-Antoine-de-Pades semble représenter un temps fort dans l'histoire de Longueuil car c'est durant les premières années de Joseph Ysambart que se concrétise l'érection de l'église de 1722. Le projet de construction d'une deuxième église sera envisagé dès l'arrivée d'Augustin Chaboillez en 1806. De même, la cession de la deuxième portion de l'actuel lot 33 se fait durant la première année de cure du successeur d'Ysambart, Claude Carpentier. Elle semble répondre à un voeu de réaménagement du coeur même de Longueuil, comme en fait foi le passage suivant:

Par devant le Notaire Royal...Monsieur Déchambault tuteur de Madame la Baronne de Longueuil...a volontairement et reconnu et confessé avoir baillé et concédé...à Maître Claude Carpentier Prêtre Curé de la Paroisse de s.t Antoine de Padoüe...un restant de terrain qui se trouve autour du terrain du Presbitaire de Longuëuil, non concédé, sçavoir à prendre le terrain depuis l'alignement du Pignon dud. Presbitaire du Côté Nord-Est jusqu'à l'alignement du pont du Ruisseau S.t Antoine et en profondeur tout le vuide qui se trouve depuis l'alignement dud. Pignon dud. Nord-Est jusqu'au dir Ruisseau S.t Antoine, tenant par derriere en profondeur au terrain du S.r françois Bouteiller, dont sera pris sur le present terrain un Chemin de Roy de vingt pieds de large qui conduira au bord dud Ruisseau S.t Antoine et au Chemin de Roy qui conduit à Chambly, à prendre led. chemin depuis la maison dud. S.r Bouteiller jusqu'au present terrain concédé et d'autre côté du Sud-Ouest tout le restant du terrain qui se trouve depuis le terrain dud. Presbitaire jusqu'au bord du Chemin de Chambly et jusqu'au bord de celuy qui conduit à l'Eglise, plus le restant du terrain qui se trouve depuis l'alignement du jardin dud. Presbitaire jusqu'au bord du Ruisseau S.t Antoine prenant l'alignement dud. terrain depuis l'angle du Côté du Nord-Ouest de la porte du Cimetière dud.

Une richesse insoupçonnée

Longueuil jusqu'au bord du Chemin de Roy qui conduit en Ville et aud. Chambly en descendant lad. ligne jusqu'au nouveau fourneau à chaux, qui est vis à vis du Jardin du Château de laditte Baronnie de Longueuil, et dela ... ligne en remontant le long du Ruisseau S.t Antoine, jusqu'à l'alignement de la muraille dud. Cimetière du Côté du Nord-Ouest, ce qui sera en pointe de Chemise.²⁷

Cette concession consoliderait donc pour la première fois ce qui est connu actuellement comme le lot 33 figurant au cadastre officiel du village de Longueuil. Elle s'inscrit dans la lignée d'une foule de décisions que Fleury Deschambault prend en fonction des intérêts de sa fille qui, veuve du troisième baron de Longueuil, hérite d'un vaste domaine trop longtemps abandonné aux mains d'un fermier, et qui nécessite des investissements onéreux.²⁸

L'église subit, elle aussi, les outrages du temps: en 1780, on convient d'un marché avec Jean-Baptiste Dézéry Latour, maître menuisier afin d'en refaire les châssis et les portes.²⁹ Ce vénérable temple n'en aura guère que pour une trentaine d'années car il servira jusqu'en 1810 alors qu'on en construira un plus vaste à l'emplacement de l'ancien fort des barons de Longueuil.

En 1783, une délibération de la fabrique nous signale l'existence d'une nouvelle sacristie «qui est regardée comme le lieu le plus decent et le plus Commode pour les Batêmes et pour Confesser».³⁰ Le projet d'agrandir l'église hante les esprits longueuillois vers la fin du XVIIIe siècle. La petite église vieillit et devient exiguë. En 1787, le curé Demeulle s'en ouvre ainsi à son évêque :

J'aurois cependant besoin auparavant de votre avis à legard de ce qui suit: le Clocher decette eglise, au temoignage de bons connoiseurs menace d'une chute prochaine: Je me proposois de le faire réédifier; dans trois assemblées, faites à ce sujet (qui sont les marguilliers?), on en est convenu, mais dans la derniere on m'a fait observer quil faudroit penser a agrandir L'Eglise; elle est, ala verité petite pour certains jours de grandes fêtes et dans les saisons ou on ne peut aller ailleurs; car beaucoup de mes paroissiens, ala... a proximité des autres paroisses, ou se font

Une richesse insoupçonnée

beaucoup Scrupule de s'absenter de la Messe paroissiale; J'ai vu, avec peine, quel en résultait les inconvénients: Je ne puis cependant me plaindre que les Curés voisins y aient aucune part; tous ont crié contre cela. Je vous prie d'ordonner qu'on abatte le vieux Clocher qui par une Chute inopinée pourroit occasionner un dommage considérable à la Charpente de l'Eglise ou peut être quelque malheur plus grand, vous réservant à examiner dans votre visite Si on le réédifiera Sur l'église ou Si en l'agrandissant on ne pourroit pas former une tour d'un côté pour y placer la cloche.³¹

Nous ne savons pas si cette réparation fut effectuée mais aucune réparation majeure ne semble avoir été sérieusement envisagée à l'église comme si tout se figeait dans une sorte d'attente ou d'indifférence. Or, il n'en est rien car en 1809 les événements se précipitent et scelleront le sort du vieux temple.

En effet, il y a tout lieu de penser que le problème qui avait retardé l'édification de l'église de 1722 refait surface en 1809. Cette fois, le curé Chaboillez a maille à partir avec ses paroissiens de la Côte Noire qui souhaitent se faire annexer à La Prairie. Ceux qui habitent au-delà des aunages estiment plus pratique d'aller faire leurs dévotions à Chambly tandis que les habitants des Étangs espèrent une nouvelle église plus près de chez eux et pour laquelle ils seraient plus enclins à contribuer. La question de l'impraticabilité des chemins est aussi au cœur des débats. La perspective de perdre ainsi un grand nombre de paroissiens donne des munitions à ceux qui favorisent simplement la réparation de l'église.³² La querelle se termine abruptement lorsque, le 6 août 1809, la baronne concède à la fabrique le futur terrain de la seconde église de pierre de Longueuil. La présence de la première église de pierre s'estompe probablement en 1814 car au chapitre des recettes déclarées par la fabrique figure la «Vente des débris de la vieille église et sacristie pour 2551 livres et 15 sols».³³

Nous supposons donc qu'en 1814, ou un peu plus tard, les fondations de la première église de pierre sont remblayées: le terrain change donc de fonction. Il semble que l'ancien emplacement de l'église devienne un jardin à l'usage du curé.

Le cimetière (?-1836)

Le cimetière qui s'adossait au mur nord de la première église de pierre constituait le deuxième lieu de sépulture à Longueuil car un autre cimetière existait avant celui qui nous concerne sur le lot 33.³⁴

La première mention officielle (en dehors des archives paroissiales) concernant ce cimetière remonte à 1734 alors que l'intendant ordonne aux habitants de la paroisse de clôturer leur cimetière.³⁵ Malheureusement, les informations concernant ce cimetière semblent pratiquement inexistantes au XVIII^e siècle mais son existence est inextricablement liée à celle de l'église car la fermeture de l'un annonce la disparition de l'autre.

Ainsi, à la faveur d'une visite de son diocèse, Mgr Plessis ordonne, le 7 juin 1809, «de ne plus enterrer dans le cimetière passé le 1er juin prochain ».³⁶ Cependant, il demeure ouvert en dépit de l'ordre épiscopal. En effet, le curé Chaboillez déclare n'avoir d'autre endroit pour ensevelir ses paroissiens qui eux, du reste, ont leur propre idée là-dessus :

Votre grandeur, lors de sa dernière visite, ayant défendu d'enterrer dans le cimetière, J'ai été obligé d'avoir recours à Mr le grand Vicaire Conefroy, qui m'a permis d'y enterrer, jusqu'à ce que j'ai reçu de nouveaux ordres de Votre grandeur. Je la prie de me continuer la même permission jusqu'à son prochain voyage à Montréal, où elle décidera ce que l'on doit faire pour se procurer un autre cimetière. Mes Paroissiens prétendent m'ôter mon jardin, pour en faire un cimetière; et moi je défends le terrain que j'ai trouvé en la possession des Curés mes prédécesseurs, & que je dois laisser à mes successeurs...³⁷

Chaboillez mettra cinq années pour venir à bout de l'opiniâtreté de ses détracteurs car ce n'est que le 12 février 1815 que la fabrique obtient la permission de Mgr Plessis d'acheter un terrain contigu à la nouvelle église afin d'ouvrir un nouveau cimetière.³⁸ Le 15 mars suivant, Chaboillez transmet à son évêque une requête de ses paroissiens afin de fixer les dimensions du futur cimetière qui sera situé sur le terrain nouvellement acquis. Le curé raconte également en détail les dernières manoeuvres de ses opposants pour faire avorter le projet.³⁹

La présence d'un cimetière abandonné, au coeur même du village, ne semble nuire à personne car ce n'est qu'en 1836 que l'on procédera à son exhumation. Du reste, l'exhumation ordonné par Mgr Lartigue n'est que secondaire par rapport à l'opération principale qui consiste à exhausser le nouveau et troisième cimetière de Longueuil.⁴⁰ Le cimetière situé sur le lot 33 cesse donc d'exister à l'été 1836.

Nous pouvons donc affirmer que, selon toute apparence, l'exhumation tardive du cimetière sur le lot 33 n'a procédé d'aucune volonté de réaménagement de cet espace. Plutôt qu'à la simple indifférence, la relative stabilité de l'ancien cimetière et des terrains qui l'environnent nous semble liée davantage à l'indécision qui résulte d'une délicate querelle de propriété dont nous traiterons ultérieurement.

Le moulin à eau (1750-1810)

Le premier document connu qui atteste de la présence de ce moulin date du 23 avril 1750.⁴¹ Il faisait partie du domaine seigneurial et fonctionnait vraisemblablement en complémentarité avec le moulin à vent.

Les quelques baux de location des moulins banaux sont pratiquement les seuls documents qui, à l'heure actuelle, nous fournissent des renseignements sur le moulin à eau. Ainsi, celui du 28 mars 1763 nous apporte les précisions suivantes: «...quoi que led. preneur ne soit [pas] obligé ausd.es reparations du moulin à l'Eau par ce qu'il menace ruine, il sera cependant obligé au bout du. tems de remettre aud. Sr Bailleur les planchers haut et bas et la cloison delad.e Maison avec les Contrevents et chassis garnis de papier tel qu'il les a reçus...»⁴²

Il s'agit donc d'une construction d'un étage sur rez-de-chaussée. Les quelques informations supplémentaires concernant ce petit moulin nous viennent de l'Histoire de Longueuil, de Jodoïn et Vincent. Ces derniers affirment que le moulin à eau était en bois et qu'il «était situé sur le côté gauche du ruisseau Saint-Antoine, vis-à-vis du moulin à vent, en arrière et tout près du premier cimetière et de la première église.»⁴³ Ils ajoutent qu'il existait encore en 1770 mais qu'en 1810 il ne subsiste

que quelques débris de l'écluse et des fondations.

Si le moulin à eau existe encore en 1770, il n'en faut point conclure qu'il fonctionne encore. N'oublions pas qu'en 1763, il «menace ruine». De plus, la concession faite par Fleury Deschambault à la fabrique en 1764 ne fait aucune mention de ce petit moulin. De là une hypothèse se dégage: si le petit moulin n'a alors plus d'utilité, il est fort possible que le terrain sur lequel il est situé ait été inclus dans la concession de 1764. Nous pourrions donc supposer que dès 1764 le petit moulin ne fonctionne plus et qu'il ait été abandonné ou démoli entre 1770 et 1810. Mais cela ne demeure qu'une hypothèse car le libellé de l'acte de concession ne permet aucune certitude à ce stade-ci de nos recherches. La concession peut avoir été faite sur une portion de terrain suffisamment éloignée du petit moulin pour qu'on ne juge pas utile de le mentionner, ce qui ne nous renseigne en rien sur son état de marche.

L'emplacement du four à chaux (1764-?)

La présence d'un four à chaux en bordure du lot 33 nous est connue par l'acte de concession à la fabrique, datée du 16 octobre 1764. C'est à notre connaissance la seule preuve manuscrite de l'existence de cette construction. Ainsi, dans l'acte de concession, ce four à chaux, qu'on qualifie de «nouveau» sert de division entre la nouvelle propriété de la fabrique et le terrain des moulins banaux.

La position de ce four à chaux est extrêmement importante car nous pensons qu'elle serait au centre de la querelle de propriété entre le seigneur et la fabrique dont nous parlerons plus loin. En effet, le libellé de l'acte de concession de 1764 est plutôt obscur car la plupart des points de repère qu'on y utilise disparaissent au milieu du XIXe siècle.⁴⁴ Nous ignorons tout de l'exploitation de ce four à chaux: nous ne pouvons à l'heure actuelle que spéculer sur sa ou ses fonctions.⁴⁵

Le jardin du curé (1814-1847)

Dans les années qui suivent la démolition de l'église construite en 1722, il nous est impossible de déterminer avec certitude la fonction du terrain laissé vacant. Tout au plus nous est-il permis de penser qu'après la démolition la fabrique ait mis ce lot à la disposition du curé car, en 1840, l'ancien emplacement de l'église est désigné comme

«jardin du curé».

Il est possible que la fabrique ait permis au curé d'occuper le terrain vague en 1831, au moment où on remplaça le vieux manoir de Charles Le Moynes par un nouveau presbytère plus spacieux, ceinturé de quelques dépendances. Puisque ce nouvel édifice occupait une plus grande superficie de terrain que le vieux manoir, il serait possible que le curé ait reçu de la fabrique la permission d'installer son jardin de l'autre côté de la rue Saint-Charles.

Émergence et consolidation du lot 33

Il semble qu'au cours de la première moitié du XIX^e siècle les titres de propriété de la cure de Saint-Antoine-de-Pades sur le lot 33 aient été mis en doute par les seigneurs de Longueuil. Deux plans tracés à cinq ou dix années d'intervalle nous proposent ainsi deux façons différentes de border ce futur lot 33. Le plan de 1830-1835, tracé par Joseph Weilbrenner à la demande de John Henderson, Esq.⁴⁶ nous montre que le terrain du moulin à vapeur s'étend sur 180 pieds français le long du chemin de Chambly, vers la rue Saint-Charles et qu'il couvre une vaste superficie du futur lot 33. Or le plan de 1840, tracé par le même arpenteur mais cette fois-ci à la demande du curé Manseau, nous représente le terrain de la fabrique tel que nous le connaissons, soit l'actuel lot 33. Il ne fait aucun doute qu'un désaccord poli ait opposé le baron et le curé pendant environ vingt années, si ce n'est plus, car l'existence de ce conflit ne nous est formellement connu que par une seule mention dans les délibérations de la fabrique.⁴⁷

Il est évident qu'un terrain dont la propriété est contestable ne peut faire l'objet de projets d'aménagement. C'est bel et bien le cas du futur lot 33 qui demeure «abandonné pendant de nombreuses années». À partir de 1814, date de la vente des débris de la vieille église, il n'est fait aucune mention de la vocation de l'emplacement de l'ancienne église alors que, comme nous l'avons vu plus haut, l'ancien cimetière reste figé dans la trame du village pendant plus de vingt ans avant d'être exhumé pour une fin qui ne concerne en rien son aménagement. En dépit du fait que l'exhumation crée une nouvelle unité visuelle dans le coeur du village, le futur lot 33 reste encore cinq années sans vocation notable. Mais tout change en 1840 lorsque le curé se fait dresser le plan dont nous avons fait mention plus haut. En agissant ainsi, le curé

Manseau affirme son droit de propriété. Il semble avoir en cela un certain succès car, un an plus tard, la paroisse s'enhardit:

3° Que Toussaint Pagé marguillier en exercice est autorisé de faire les déboursés nécessaires pour faire entourer le terrain de la fabrique suivant les bornes plantées le dix-neuvième de juin de l'année mil huit cent quarante par Joseph Weilbrenner arpenteur juré, comme suit: un mur en pierre sèches depuis le pont du ruisseau jusque vis-à-vis la ligne entre Nicolas Patenaude et Pierre Brisset, et le reste de l'emplacement en clôture de perches le long du ruisseau et en remontant jusqu'au jardin occupé par M. le curé.

La clôture ceinture ainsi l'ensemble du futur lot 33 et confirme donc qu'à partir de 1841 ce terrain sera dorénavant considéré comme un seul et même lot.

Le jardin du curé (1847)

En 1847, le curé obtient la permission d'étendre son jardin à l'ensemble du futur lot 33.⁴⁸ Il s'agirait donc du premier aménagement qu'entreprend la fabrique sur le lot 33 après s'en être assuré la propriété. On ignore encore à quelle fonction le curé a destiné son jardin, ni si des aménagements ultérieurs ont été faits par ce dernier. Nous pensons cependant que le curé n'a probablement effectué aucune amélioration notable car son jardin s'apprête à connaître d'importants bouleversements.

La place publique (1847-1869)

En effet, le 19 juillet 1846, la rue Saint-Charles est redressée de plusieurs degrés vers le nord entre la rue Saint-Antoine et le chemin de Chambly. Une des conséquences immédiates de cette correction est d'amputer le terrain de la fabrique d'une lisière qu'on intègre au nouveau tracé de la rue Saint-Charles. Le terrain du presbytère s'en trouve par le fait même agrandi si bien que les fabriciens conviennent d'une entente avec le curé.⁴⁹

Un an plus tard les fabriciens demandent au marguillier en

Une richesse insoupçonnée

charge de faire réparer «sans délai la place publique à côté de l'église et celle qui est située devant le presbytère et sur l'emplacement de l'ancienne église et cimetière». ⁵⁰ Les travaux d'aménagement sont sûrement considérables car ils se poursuivent en 1848 alors que la fabrique songe à faire élever un mur en pierre sèche le long du ruisseau Saint-Antoine afin de procéder au nivellement d'une partie du lot.

De jardin, le terrain de la fabrique devient place publique et retrouve ainsi la vocation publique qu'on lui connaissait avant 1814. Le futur lot 33 a cependant perdu de sa superficie mais il demeure toujours au centre du village, avec le presbytère, l'église, l'école, et le nouveau couvent de la congrégation des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Nous allons voir maintenant comment se manifeste de nouveau la vocation institutionnelle de ce terrain.

La première remise à voitures (1849-?)

La place publique ayant été nivelée et réparée, on y effectue en 1849 une première construction: ...il a été décidé que les marguilliers de l'oeuvre feraient construire une remise de trente pieds de largeur, sur la place publique de l'ancienne église, pour l'usage des habitants de cette paroisse, que la longueur de la remise comprendrait tout l'espace entre les deux ormes celui du milieu et celui qui est sur le bord du ruisseau Saint-Antoine... ⁵¹

Nous constatons que la vocation publique du terrain de la fabrique est plutôt utilitaire car c'est maintenant ici que les paroissiens vont venir attacher leur attelage pendant les offices divins. Auparavant, les chevaux étaient placés sur le coin nord-est de l'église, sur un terrain qui devient place publique en même temps que le lot 33. ⁵²

La maison des pompes (1854-1880)

Même si cela semble à peine vraisemblable, il faut savoir que les bâtiments publics, telle l'église, ne sont pas chauffés l'hiver à Longueuil. C'est ce qu'il appert des documents relatifs à la construction de la première église de pierre et ce n'est qu'en 1783 que l'on se soucie du chauffage de la nouvelle sacristie. Quant à la deuxième église de pierre, elle ne sera dotée d'un poêle et d'une cheminée qu'en 1829 !

Malheureusement, la bienfaitante chaleur du poêle à bois

Une richesse insoupçonnée

entraîne de plus grands risques d'incendie. En plus de se munir d'une police d'assurance incendie, les fabriciens s'intéressent de près aux nouveaux équipements de lutte contre le feu. Ainsi, en 1848, les registres de la paroisse font état des ententes passées entre les marguilliers de la paroisse Saint-Antoine-de-Pades et les édiles municipaux pour le partage des coûts d'achat d'une pompe à eau:

Que les marguilliers de l'oeuvre visiteront la dite pompe, la verront fonctionner pour s'assurer qu'elle peut servir à l'église en cas d'incendie, et s'ils la trouvent convenable, ils seront autorisés à payer au dit maire Isidore Hurteau Ecuyer, le tiers du coût de la dite pompe.⁵³

Il semble que la pompe de la municipalité n'ait pas enchanté les fabriciens car nous n'avons trouvé aucune trace de paiement pour cet engin. Par contre, le 27 juillet 1851...

[les marguilliers] consentent à payer de l'argent qu'il faudra donner en retour pour l'échange de la Pompe que ladite corporation municipale possède maintenant pour une autre meilleure et capable de rencontrer les besoins de l'église en cas d'incendie, à condition que ladite Corporation formera une compagnie régulière de pompiers qui s'exerceront à faire fonctionner la pompe de la même manière qu'on le fait à Montréal.⁵⁴

Enfin, en 1854, la paroisse permet l'érection d'une bâtisse sur le futur lot 33 afin d'abriter la nouvelle pompe.⁵⁵ Pendant 16 ans, le petit bâtiment de bois abritera les équipements de lutte contre le feu.⁵⁶ Mais en 1869, les pompiers déménagent dans les nouveaux locaux aménagés pour eux sur la place du Marché. En 1870, la fabrique décide donc d'acheter la maison des pompes pour la somme de 56 piastres et de la louer à raison de 30 piastres annuellement. Des revenus de location pour la maison des pompes apparaissent au livre de la fabrique jusqu'en 1880. De là on peut conclure que le petit bâtiment de bois aurait été démolé au plus tôt en 1881. Il est mentionné une dernière fois au registre au 49e feuillet.

La deuxième remise à voitures (1862-1884)

En 1862, on fait construire «sur le terrain de la fabrique une remise de cent pieds plus ou moins».⁵⁷ Il s'agit en fait de remplacer ou d'agrandir la remise construite en 1849, car sur le plan de 1866, on voit que les bâtiments sur le lot 33 sont tous alignés le long de la rue Saint-Charles.

Cette remise demeure en place jusqu'en 1873 alors que la fabrique permet «à François Dupuis de transporter sur son emplacement qui touche au terrain de la Fabrique cinquante pieds plus ou moins de la remise de la Fabrique aux clauses, charges et obligations qui seront exprimées dans un acte notarié...»⁵⁸ Le reste de la remise restera en place encore 11 ans avant d'être elle aussi déplacée afin de permettre l'érection de la chapelle provisoire dont nous parlerons plus loin.

La maison Carrière (1878-1884)

La maison Carrière ne représente qu'une assez courte occupation sur le lot 33 mais elle diffère de toutes les autres car elle rompt avec la traditionnelle vocation institutionnelle de notre terrain. En effet, le 3 mars 1878, les fabriciens décident de «permettre à Napoléon Carrière peintre de cette dite paroisse de construire une maison sur le terrain de la Fabrique, près de l'ancienne maison des pompes...»⁵⁹

N'étant pas propriétaire du terrain, Napoléon Carrière n'a qu'un statut bien précaire sur le lot 33. Ainsi, le 17 août 1884, la fabrique invite Carrière à enlever sa maison dans le cours du mois afin de faire place à la chapelle provisoire qui accueillera les paroissiens pendant les travaux d'érection de la troisième et majestueuse église que nous connaissons aujourd'hui.⁶⁰

La chapelle provisoire (1884-1887)

Une chapelle provisoire est érigée sur le lot 33 afin de réunir les paroissiens de Saint-Antoine pendant les travaux d'érection de leur nouvelle église. Le 29 juillet 1884, on décide que les syndics

1° soient autorisés de faire enlever la remise, sise sur la partie

ouest du terrain de la Fabrique, entre les rues St-Charles, St-Antoine, et chemin de Chambly, comme devant nuire à la construction de la chapelle provisoire. 2° De placer ladite remise sur le terrain ci-dessus désigné à l'endroit qu'ils jugeront le plus convenable pour la commodité des paroissiens. 3° que les susdits syndics soient autorisés à faire construire la chapelle provisoire de manière que la facade donne sur le Chemin de Chambly, et les long pans soient parallèles à la rue St-Charles...

Les travaux s'entament presque aussitôt car trois semaines plus tard il est nécessaire de convoquer une nouvelle réunion de la fabrique afin de demander à Napoléon Carrière de déplacer sa maison.⁶¹ La chapelle accueillera ses fidèles jusqu'en 1887 car on charge Toussaint Dubuc et le curé de la faire démolir cette année-là.⁶²

Moulin à vapeur (1822-1844)

Le phénomène de la vapeur comme force de traction est connu, principalement en Angleterre, depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle. En 1830, la majeure partie du travail et de la production anglaise se fait encore au niveau de l'atelier.

Aux États-Unis, les historiens sont d'accord pour fixer les premières manifestations de la vapeur vers 1815. Il semble que l'Angleterre fournira très tardivement aux États-Unis les produits finis dont ils auront besoin. Sur le plan proprement industriel, il faudra attendre, à la fois en Angleterre et aux États-Unis, la deuxième moitié du XIXe siècle pour voir les véritables changements que procurera la vapeur au niveau de la transformation du travail et de la production. En 1860 on relève seulement huit manufactures aux États-Unis. Chez l'Oncle Sam, les bénéfices de la vapeur se feront d'abord sentir, pour la première partie du XIXe siècle, dans les transports, notamment sur le Mississippi et dans la construction de chemins de fer.

Sous cet angle, la présence d'un moulin à vapeur à Longueuil au début du XIXe siècle, n'est pas à sous-estimer. Il est sans contredit la preuve de l'existence d'une véritable activité protoindustrielle ainsi que le témoin d'une révolution technologique importante. Sa présence à Longueuil, à proximité du fleuve, vient confirmer le rôle économique de la voie maritime du Saint-Laurent.

Jodoin et Vincent mentionnent qu'en 1827 on bâtit sur l'emplacement du moulin à vent un moulin à vapeur consistant en un corps de bâtisse en pierre, à trois étages et d'une centaine de pieds de longueur sur une quarantaine de largeur, avec allonge en avant sur le fleuve pour moulin à carder, et en arrière, pour les bouilloires de la machine à vapeur; il y avait aussi une allonge au pignon nord-est pour une moulange de farine d'avoine; ce moulin contenait quatre moulanges pour la farine de blé. Il fut incendié en 1837.⁶³

Cependant, l'existence d'un bail à loyer pour une durée de sept ans à Samuel Hudson et William Burton en 1823 remet en cause les indications de Jodoin et Vincent. Le bail à loyer mentionne: *"[a] steam mill and lot of ground situated in the village of Longueuil, in the District of Montreal, bounded in front by the beach of the river St Laurence, on oneside by a street, and on the other side by a small river or creek, with the stable Smith's shop, and where the premises situate and being within the said bounderies"*.⁶⁴

Vers 1830, la commande d'un plan de l'emplacement du moulin sera faite par un certain John Henderson à l'arpenteur Joseph Weilbrenner. Le plan, d'une échelle de 50 pieds au pouce anglais, sera recopié par Louis Joseph Vincent en 1894 et daté «1830-1835»⁶⁵ Si l'on se fie à la rigueur de la reproduction de Vincent, le terrain du moulin à vapeur s'est agrandi de façon importante par rapport au bornage décrit dans l'acte précédent. Le plan nous dit que le terrain du moulin comprenait l'ensemble des emplacements no 32 ainsi qu'une partie importante de l'emplacement no 33, terrain au sud du 32 et séparé par le ruisseau Saint-Antoine.

En 1977, les travaux publics de la Ville de Longueuil effectuent des travaux rue Bord-de-l'Eau. M. Édouard Doucet, président de la Société d'histoire de Longueuil, avise en catastrophe le ministère des Affaires culturelles lorsqu'une rétrocaveuse déterre ce qui semble être un des murs du moulin à vapeur de 1823. À ce sujet, le rapport d'expertise de l'archéologue Cornéliu Kirjan, quoique très sommaire, souligne :

Mur A: Il s'agit d'un fragment de mur détruit à 80 % par les travaux de voirie. Les seules dimensions qu'on a pu voir sont les

Une richesse insoupçonnée

suivantes: hauteur gardée: 0.90m, largeur sur le côté ouest: 0.80m. Le mur était construit avec un mélange de pierres rondes et plates, liées ensemble par un mortier de très mauvaise qualité. Le mur était orienté ouest-est mais on ne peut pas préciser la longueur. Il existe la possibilité qu'il s'agit tout simplement d'un pilier mais on a aucune certitude.

Mur B: Celui-ci, orienté ouest-est était visible sur une longueur d'approximativement 5.50m. La partie est était totalement détruite et sur la face nord plusieurs pierres avaient été arachées (sic) par la pelle mécanique.

La largeur maximale sur laquelle le mur était visible était de 0.25m. Le mur se trouve en dessous de la pelouse de la maison Cherrier (sic), occupée en partie par l'escalier de la maison. Il est construit en grande partie en pierres rondes liées avec un mortier de mauvaise qualité. Le nettoyage a dû se faire avec beaucoup d'attention car les pierres se détachent.

On a pu remarquer un phénomène intéressant en ce qui regarde la stratigraphie. Dans la zone des deux fragments de murs on trouve une terre brune foncée qui contient des fragments de céramiques datant du 19^e siècle. A l'extérieur de la zone des murs on trouve une argile jaunâtre, très dure, qui ne contient pas d'artéfacts. Le manque de données nous empêche d'élaborer plus, mais on peut supposer que la région des murs correspond à une cave remplie.

Quant à l'ensemble des deux fragments (sic, fragments) de murs il est difficile de faire une attribution précise.

On peut supposer qu'il s'agit de la partie d'en arrière du moulin à vapeur, partie qui servait pour les bouilloires.⁶⁶

Dans son rapport M. Kirjan certifie que les vestiges du moulin à vapeur ont été trouvés à l'angle des rues Saint-Antoine et Bord-de-l'Eau. Les données justifiant qu'il y a eu véritablement un incendie en 1837 semblent inexistantes. M. Kirjan mentionne qu' «À part quelques charbons de bois nous n'avons remarqué aucune trace d'incendie.». En

revanche, il nous dit qu'«Il se peut que le terrain fut nettoyé à l'occasion de la construction de la maison Cherrier» (sic. On parle plutôt ici de la maison Chénier).⁶⁷ Enfin, il se peut que le moulin à vapeur ait été construit sur les bases du moulin à vent.

Nous avons pris contact avec M. Kirjan au ministère de la Culture à Québec pour qu'il puisse nous éclairer davantage sur le dossier. L'archéologue nous a dit que sa visite à Longueuil fut très brève et qu'il n'a pu que constater la présence du site archéologique. Il m'a dit aussi avoir pris quelques photos. Malheureusement, il semble que durant le remaniement institutionnel du ministère, les photos aient été égarées. M. Richard Saint-Pierre, du ministère de la Culture (Direction de la Montérégie), nous l'a confirmé.

Enfin, la fin du moulin à vapeur reste un mystère. Les ventes et concessions de l'emplacement-échelonnées entre 1836 et 1844 - qui recouvrait une bonne partie du terrain restent muettes quant à sa présence et au sort qui lui aurait été réservé.

Création des lots 31, 30 et 29

Trois concessions ont été faites sur l'emplacement du moulin à vapeur, créant ainsi les lots nos 31, 30 et 29 de ce qui deviendra le cadastre officiel de 1867 du Village de Longueuil.

Le lopin de terre constituant le lot 31 a été concédé à Édouard Trudeau, charpentier de Saint-Antoine de Longueuil, par Charles William Grant en 1844. On spécifie que l'emplacement mesure «60 pieds de front par 60 pieds de profondeur dans la ligne Sud est et 80 pieds dans la ligne nord ouest; tenant au chemin de la reine, au sud ouest du ruisseau St-Antoine d'un côté au nord ouest à un terrain appartenant au dit bailleur et de l'autre côté au sud est à Pierre brisset, sans aucun bâtiments.»⁶⁸

Un autre lopin de terre sera aussi concédé à Nicolas Patenaude en 1836 formant ainsi l'emplacement no 29.⁶⁹ Enfin, nous pensons que l'emplacement n° 30 aurait été aussi concédé par Charles William Grant à Pierre Brisset entre 1836 et 1844 puisqu'il est déjà sur les lieux dans l'acte de concession à Édouard Trudeau.⁷⁰

La maison Chénier

Le reste du terrain non concédé du moulin à vent constituera, en gros, le lot 32 où sera érigée la maison du sculpteur et homme d'affaires Victor Chénier. Un mystère plane sur la construction de cette maison. Certes, les indications de Jodoin et Vincent donnent lieu à certaines interrogations: «Après la vente de l'emplacement à Victor Chénier, celui-ci y construisit une maison en 1844 elle était encore en construction, lorsqu'elle fut complètement détruite par un ouragan, le 14 juillet (dimanche), à trois heures de l'après-midi; elle fut rebâtie, et plus tard vendue à M.P.E. Hurteau, registrateur du comté, et qui y demeure actuellement.»⁷¹

D'une part, l'acte de vente et concession de Charles William Grant à Victor Chénier daté du 14 novembre 1846 ne mentionne pas la présence de bâtiment sur ce terrain; par contre, l'acte de société entre Messieurs Isidore Hurteau, Victor Chénier, Benjamin Lespérance et Hubert Lefebvre, daté du 14 septembre 1846, indique que Chénier donne en garantie ce terrain avec maison de brique sus-érigée.⁷²

Lorsque Victor Chénier achète l'emplacement de l'ancien moulin à vapeur, les dimensions du terrain ont changé de façon importante. Le ruisseau Saint-Antoine délimite maintenant les emplacements no 32 et 33, le dernier appartenant à la fabrique de Saint-Antoine de Longueuil. Le notaire Isidore Hurteau décrit ainsi l'emplacement :

144 pieds de front sur 169 de profondeur dans la ligne le long de chez Edouard Trudeau de la en suivant la sinuosité du ruisseau St-Antoine jusqu'à la profondeur de deux cents soixante pieds ou le dit emplacement se termine a rien et deux cents soixante pieds dans la ligne nord ouest (formant une superficie d'un arpent quarante deux perches et 49 pieds) tenant du coté nord est un petit terrain servant pour l'usage d'un chemin pour communiquer à la rivière du coté sud est a Edouard Trudeau. Au bout sud ouest au ruisseau St-Antoine nord est au fleuve St-Laurent en culture.⁷³

Le décès prématuré de Victor Chénier le 19 octobre 1848 précipitera les choses pour sa veuve Théotiste Brodeur: 1° espérances

Une richesse insoupçonnée

trompées: fortune de son mari compromise par l'incendie de son bateau, les procès de ses associés et les pertes de tout genre; 2° événements politiques contraires: après la mort tragique de son beau-frère (le Dr Olivier Chénier, héros de Saint-Eustache), son mari, tenu en suspicion, ne recueille que des revers; 3° rapports malheureux de Victor Chénier avec Chiniquy: perte de ses capitaux et ruine totale; 4° perte pour monsieur Chénier de ses amis les plus chers; sa réputation compromise et enfin sa mort prématurée occasionnée par le chagrin.⁷⁴

En effet, ayant perdu la totalité de sa fortune et mort ab intestat, Victor Chénier laissera à sa fille, la soeur Aurélie dite Saint-Victor, une succession beaucoup «plus onéreuse que profitable.»⁷⁵ Refusant la succession de son père, les biens seront vendus par shérif. Théotiste Brodeur rachètera la maison et les dépendances de l'emplacement no 32.⁷⁶

En 1853 Dame Théotiste Brodeur entrera chez les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame à Montréal. Elle vendra l'emplacement n° 32, avec une maison en brique sus-érigée, au notaire Pierre E. Hurteau.⁷⁷ Celui-ci ajoutera à sa propriété, en janvier 1856, l'emplacement n° 31, soit :

Un emplacement situé au même lieu à la contenance de 60 pi de front sur 60 pi de profondeur, dans une ligne et 80 pi de profondeur dans l'autre ligne tenant devant du nord-est au chemin de la reine, au bout sud ouest au ruisseau St-antoine, d'un côté au nord est du dit acquéreur et de l'autre côté au sud est au représentant de feu pierre Brissette sans bâtisse sus érigée.⁷⁸

En octobre 1895, Pierre E. Hurteau donnera deux emplacements (31 et 32) à sa fille Victoire Eudoxie. L'acte de donation renferme l'emplacement «dans les bornes suivantes: tenant au bout nord ouest au fleuve St-Laurent; au bout sud est, au ruisseau St-Antoine et au terrain ci-après désigné (le lot 31) d'un côté au nord est à la rue St-Antoine à une ruelle qui conduit au fleuve St-Laurent et de l'autre côté au sud ouest au dit ruisseau St-Antoine avec une maison, étable, écurie, remise, glacière et autres bâtisses dessus construites.» L'acte mentionne aussi que la maison a deux bas côtés en brique.⁷⁹

En mai 1897, Dame Victoire Eudoxie Hurteau vendra l'emplacement à Jules Ladislas Lasnier, commerçant et manufacturier de cierges.⁸⁰ Celui-ci exploitera une chandellerie à cet emplacement sous la raison sociale «J.L. Lasnier Enr». Ladislas Lasnier parviendra plus tard à acquérir l'emplacement n° 30.

À la mort de sa veuve, les choses semblent se compliquer. Le testament de dame Cédulie Lasnier spécifie que son fils Charles prendra possession de l'emplacement. Si toutefois il mourait avant sa mère, l'emplacement serait divisé entre ses trois soeurs; Flora, Adrienne et Irène. Cependant, à la mort de dame Cédulie Lasnier, seule Adrienne vit toujours. La désignation se fait comme suit: «Les lots 30, 31 et 32 des plans et livres de renvoi officiels du village de Longueuil, avec bâtisses dessus érigées, portant, entre autres, le numéro civique 2 de la rue St-Antoine.»⁸¹ Toutefois, l'acte mentionne qu'il faut distraire de cet emplacement la partie expropriée ou à exproprier par la Commission scolaire des écoles catholiques de Longueuil, telle que déterminé par le plan préparé par W. E. Lauriault (2 février 1960).⁸²

Au cours de l'année 1963, Jean-Marie Lasnier prendra possession, par une série d'actes notariés, des droits successoraux de ses frères et soeurs sur les emplacements nos 30, 31 et 32. Le 27 avril 1964, Lasnier cédera une partie de sa propriété à la Commission des écoles catholiques de Longueuil: «un emplacement situé sur la rue St-Antoine, dans la cité de Longueuil, (...) mesurant 180.5 pieds en front sur la rue St-Antoine par une profondeur irrégulière, composé de partie des lots #30, 31 et 32 des plans et livres de renvois officiels du village de Longueuil, d'une superficie totale de 16,664 pieds carrés.»⁸³

En 1970, J. M. Lasnier vend à un entrepreneur, J. E. Mailloux. L'acte de vente mentionne qu'il faut non seulement distraire la partie expropriée par la Commission des écoles catholiques de Longueuil, mais aussi «la partie expropriée par la Ville de Longueuil (# 319 764) et par l'expropriation du ministère de la voirie (# 236 562). De plus, l'acte nous précise que l'emplacement comprend les numéros civiques 2 et 4 rue St-Antoine, soit une usine et une maison.»⁸⁴ Enfin, c'est en 1991 que la compagnie Savim prend possession de l'emplacement et des bâtiments érigés dessus d'une vente de l'entreprise Mailloux Baillargeon

Une richesse insoupçonnée

Inc. née d'une fusion entre J. E. Mailloux Ltée et F. Baillargeon Ltée. Les immeubles aux numéros civiques 2 et 4 de la rue Saint-Antoine y sont toujours mentionnés.⁸⁵

Aujourd'hui, la maison Chénier est à l'abandon. Un plan d'assurance de 1960 spécifie que le déclin qui la recouvre cache la brique en dessous. Ses portes et fenêtres sont barricadées. Elle a gardé par contre ses rampes d'escalier de fer forgé, postérieures à 1910.

L'Académie Saint-Georges (1913-1962)

C'est en 1913 que les commissaires des écoles catholiques de Longueuil et la Fabrique de Saint-Antoine-de-Padoue s'entendent, par le biais d'un bail emphytéotique de 99 ans, sur la location d'un terrain recouvrant en gros les dimensions du lot 33. Cette entente permettra aux commissaires de construire l'Académie Saint-Georges.

Dès le début des années 1930, il sera question d'agrandir le bâtiment. Dans le procès-verbal du 11 janvier 1932 on mentionne des plans et devis en vue de construire un étage additionnel pour l'Académie. Cependant, le projet ne semble pas s'être concrétisé car il n'en sera aucunement question dans les délibérations ultérieures. Par ailleurs, le terrain de l'Académie Saint-Georges sera modifié vers 1934. Les commissaires d'école de Longueuil tenteront d'obtenir une autre partie du lot 33 située «À l'ouest de l'Académie St-Georges, et comprise entre la rue St-Charles est, le Chemin de Chambly, contenant soixante pieds (60) de front, sur la rue St-Charles, et cent douze (112) pieds le long du Chemin Chambly.»⁸⁶ Il sera aussi question d'un bail emphytéotique de 99 ans.

Les termes de l'entente entre l'Oeuvre de la Fabrique et les commissaires seront modifiés quatre ans plus tard. La Fabrique, ayant besoin d'un endroit pour les répétitions de son chœur, demande aux commissaires la location d'un espace à l'Académie. La nouvelle entente mentionne que la Fabrique devra renoncer aux droits qu'elle exerce sur la partie de terrain de 60 sur 112 pieds dont il était question en 1934. Le 13 mars 1939, la Fabrique accepte la proposition des commissaires.⁸⁷

Dans la première moitié de la décennie 40-50, les procès-verbaux font état de la situation lamentable du mur de soutènement

construit le long du ruisseau Saint-Antoine. Les commissaires aviseront le ministère de l'Agriculture du Québec que depuis que le ruisseau a été creusé et nettoyé, les pierres qui composent le mur se détachent au passage des eaux. Le procès-verbal du 21 août 1944 mentionne que la maison Labrecque, Aubert et Labrecque Inc. proposera un plan quant à la réfection du mur de soutènement. C'est au cours, semble-t-il, de cette même réunion que les commissaires soumettront au gouvernement le projet de changer le cours des eaux du ruisseau Saint-Antoine. Enfin, on discutera aussi de la possibilité de faire poser une clôture le long du ruisseau.⁸⁸

En 1950, des plans et devis seront dressés en vue de l'agrandissement de l'Académie Saint-Georges. Quatre ans plus tard les commissaires, après avoir fait la demande de combler le ruisseau Saint-Antoine, autoriseront la Cité de Longueuil à modifier le cours du ruisseau.⁸⁹ S'élaborera ainsi une correspondance entre la Cité de Longueuil et la Commission scolaire concernant le cours du ruisseau sur le terrain de l'Académie Saint-Georges. Dans le procès-verbal du 11 octobre 1955, il est question de faire combler le ruisseau Saint-Antoine et «de limiter les bornes des terrains riverains au dit ruisseau.»⁹⁰ Enfin, dans une lettre du 2 décembre de la même année, la Cité de Longueuil confirmera que le ruisseau sera comblé au printemps 1956.⁹¹

En 1957, les commissaires des écoles de Longueuil proposent de faire bâtir une autre maison d'enseignement sur le 33 pour ainsi répondre à une demande croissante. Dans un croquis annexé au rapport d'inspection du terrain de l'Académie Saint-Georges effectué par le ministère de la Santé du Québec, le 24 octobre 1957, nous pouvons constater les modifications envisagées par les commissaires. Ces derniers cherchent à acquérir une partie du lot 32 de 6 954 pieds carrés pour probablement faire la cour de récréation du futur édifice.⁹² Or, le ministère de la Santé précisera au Département de l'instruction publique que: «le terrain servant de site à l'académie St-Georges est déjà trop petit pour une école de 16 classes et on voudrait, sur le même site, construire une nouvelle école qui comprendrait 18 classes. Nous recommandons à la commission scolaire de trouver un autre site pour cette nouvelle école.»⁹³

Le 11 décembre 1957 le surintendant de l'Instruction publique, M. Desaulniers, confirmera que l'emplacement est trop petit pour y loger

une nouvelle école.⁹⁴ Le résultat de cette démarche sera l'agrandissement de l'Académie Saint-Georges et l'expropriation des emplacements 29, 30, 31 et d'une partie du 32. Le 21 avril 1958, à une assemblée spéciale des commissaires d'écoles, il est résolu que pour l'expropriation des terrains en vue de l'agrandissement de l'Académie Saint-Georges des compensations seront données à Dame Wilfrid Jodoin et à M. Charles Lasnier. En effet, les commissaires offriront en guise de compensation à Dame Wilfrid Jodoin une somme de 880.00 dollars pour :

une partie du lot 29 borné au nord-ouest par le lot 30 appartenant à Charles Lasnier au nord-est par la rue St-Antoine au sud-est par une autre partie du lot 33 appartenant à la fabrique de la paroisse de St-Antoine-de-Padoue. La ligne sud-ouest est celle du vieux ruisseau comblé gratuitement par la cité.⁹⁵

Quant à Charles Lasnier, où plutôt aux héritiers de la succession Lasnier,⁹⁶ l'offre sera de 12 518,00 \$ pour un terrain formé de parties des lots 30 (4 966 pieds carrés), 31 (4 460 pieds carrés) et 32 (4 060 pieds carrés) pour un total de 13 486 pieds carrés de superficie.⁹⁷ Enfin, en 1959, les commissaires des écoles de Longueuil, par le biais d'une série de jugements rendus par la Cour Supérieure de Montréal le 12 mars 1959, ordonneront aux propriétaires des dits emplacements de *déguerpir*.⁹⁸

Nous arrêtons la période de l'Académie Saint-Georges au moment où la cour gazonnée de récréation est recouverte d'asphalte, soit environ vers 1958. La nature de l'occupation de ce site archéologique est donc avant tout institutionnelle. Nous pouvons donc supposer qu'entre 1913 et 1958, la majorité des occupants du site sont des étudiants.

L'aménagement de l'Académie Saint-Georges a considérablement bouleversé une partie du sous-sol du lot 33. Le terrain à été remblayé après 1958. Le croquis rattaché au rapport d'inspection du 24 octobre 1957 cité antérieurement fait mention d'une dénivellation d'environ cinq pieds, dénivellation comblée probablement en vue de la construction d'une autre aile pour le bâtiment qui deviendra l'École

secondaire Saint-Antoine en 1962.⁹⁹

Cette recherche a été effectuée dans le cadre d'un projet Défi 94. Les chercheurs remercient de leur précieuse collaboration M. le curé Jean-Hugues Trudeau, son vicaire M. Camerlain ainsi que les autorités de la Commission scolaire de l'Eau-Vive.

NOTES

1. Un site archéologique constitue «un ensemble des vestiges archéologiques associés à une période d'activité humaine». (Cardinal, Pierre).
2. Édouard Doucet, «les Origines de Longueuil», Cahier d'histoire no 10, Société d'histoire de Longueuil, automne 1977, p.3 cité par Héliène Deslauriers, «Vieux-Longueuil: évaluation du potentiel archéologique», Pluram, mars 1981, page 12.
3. Édouard Doucet, «les Origines de Longueuil» *loc citée*, p.3.
4. *Bail de moulin par Sr Charles Le Moyno à Mathurin Grain, le 3 janvier 1669*, greffe de Bénigne Basset, dans S.H.L., cahier n° 4, 1974, p. 14.
5. *Idem*.
6. A. Jodoin et J.L. Vincent, *Histoire de Longueuil*, Montréal, 1889, p. 302.
7. *Bail à loyer de Moulin du Baron Lemoine à André bouteiller, 30 janvier 1690*, greffe de Bénigne Basset. Transcription paléographique de Chantal Côté.
8. *Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, 18 juillet 1730. Archives nationales du Québec, Montréal.*
9. *Memoire de l'intendant Gilles Hocquart concernant Les chemins necessaires pour L'utilité publique Dans la paroisse de Longueuil présenté a Monseigneur Lintendant le 5 juillet 1732*, dans Louis Lemoine, «Les chemins de la baronnie de Longueuil», *Cahier Gen-Histo 2*, mars 1980, p.48.
10. Plan du Village de Longueuil en 1810, fait par J.L. Vincent. Dans: J.L. Vincent et A. Jodoin, *op. cit.*, p. 298.
11. Consulter, entre autres: le plan de 1835, *idem*, p.578. Le fonds J.L. Vincent comprend une quantité de plans et d'esquisses.
12. *Concession du sieur Charles Lemoine, baron de Longueuil, à Jean-Baptiste Lajeunesse, 7 may 1736*, notaire: Jean-Baptiste Janvrin Dufresne. ANQ, Montréal. Paléographie de Chantal Côté.
13. *Concession du sieur Charles Lemoine, baron de Longueuil, à Charles Varry dit Migueron, 12 novembre 1730*, notaire: Pierre Raimbault. ANQ, Montréal. Transcription paléographique: Chantal Côté.
14. *Carte topographique de la province du Bas-Canada, 1815*, feuillet 8, publiée par Pierre Lépine, responsable du Département des cartes et plans à la *Bibliothèque nationale du Québec*. Éditions Élysée, 1980.
15. *Cahiers des délibérations de la fabrique de Longueuil, du 8 novembre 1722 au 30 décembre 1731*. Il s'agit d'une des rares sources couvrant quatre siècles d'histoire longueuilloise.
16. «L'an de notre seigneur mil sept cent vingt trois et le vingtième du mois de juin ou c'est assemble au son de la cloche... pour convenir de la Longueur et Largeur de l'eglise paroissiale qu'il est necessaire de bâtir dans le lieu qu'il plaira audit seigneur de designer et Lors est convenu de ce qui suit à savoir que chacun des habitants fournira une barrique de chaux et la pierre et le sable ainsi qu'on en est convenu dans l'assemblee du huitieme novembre mil sept cent vingt deux que l'on feroit faire la maconne des fondements a la journee et que laditte eglise seroit de quatre vingt pieds de long sur quarante de large avec deux chapelles, dont on a planté les picquets». *Cahiers*, 23e feuillet, 20 juin 1723.
17. Voir Louis Lemoine: «le Rattachement du Mouilleped à Saint-Saint-Antoine de Pade», *Société d'histoire de Longueuil*, cahier no 15 (1983), p. 12-64.
18. Édouard Doucet, «Les origines de Longueuil», *loc. cit.*, p.3.
19. Louis Lemoine, *op. cit.* p. 55.

Une richesse insoupçonnée

20. *Cahiers*, 30e feuillet, 19 mars 1727.
21. *Cahiers*, 30e feuillet, 16 juillet 1727.
22. *Cahiers*, 38e feuillet, 1^{er} janvier 1728.
23. *Cahiers*, 39e et 40e feuillets, 1er janvier 1729 et 1730. A-t-on rendu les murs extérieurs ou intérieurs ? La girouette se trouvait à coup sûr au sommet de l'édifice, sur le clocher. Pourtant on fait faire le coq un an avant le clocher. Se pourrait-il qu'un clocher ait été érigé avant celui commandé à maître Moran un an plus tard ? Le texte du contrat passé avec ce dernier nous laisse perplexe car le 8 janvier 1730 les habitants sont convoqués afin de convenir du «rétablissement du clocher». N'oublions pas que la prise de possession de l'église en 1725 se fait au son de la cloche.
24. *Concession de M. le baron de Longueuil à Messire Joseph Ysambart Curé de Longueuil, le 7 mai 1736*, greffe de Janvrin Dufresne.
25. Le baron a eu sa première sépulture à Notre-Dame de Montréal. Plusieurs indices nous incitent à croire qu'il y eut translation de ses restes dans la chapelle Saint-Charles de l'église Saint-Antoine de Longueuil. (Note de la Rédaction).
26. Jean Ducharme, ptre Vic. Longueuil, 19 septembre 1891. Cahier, préambule.
27. *Concession de M. Joseph Fleury Deschambault, tuteur de la baronne de Longueuil, à Messire Claude Carpentier, Curé de Longueuil, le 16 octobre 1764*, greffe de François-Pierre Cherrier. Il est intéressant de noter que les relations entre le curé et le tuteur de la baronne sont sûrement excellentes car Claude Carpentier agit à deux reprises, en 1764 et 1765, à titre d'agent concessionnaire de M. Fleury Deschambault. Nous devons cette information à M. Louis Lemoine qui nous a si aimablement rendu accessible ses notes de recherches.
28. Pour une discussion plus approfondie de tous les marchés et transactions entrepris par Joseph Fleury Deschambault, se reporter à l'excellente étude de Louis Lemoine *le Château fort de Longueuil (1698-1910)*, Société d'histoire de Longueuil, 1987, pages 75-80.
29. La richesse des détails inclus dans ce contrat est tout à fait surprenante.
30. *Cahiers*, 3e feuillet, 23 novembre 1783.
31. *Archives du diocèse de Saint-Jean-de-Québec*, document 7A/3, 22 mars 1787.
32. *A.D.S.J.Q.*, document 7A/46, 24 février 1809. Les démêlés entre le curé Chaboillez et ses paroissiens mériteraient à eux seuls une analyse particulière qu'on ne peut intégrer dans la présente étude.
33. *Cahiers*, 34e f euillet, 1er janvier 1815. Notons qu'il est impossible de déterminer ici si la vente des débris concerne l'ancienne ou la nouvelle sacristie car la vieille sacristie aurait été vendue par adjudication en 1814 à un nommé Bouchard pour la somme de 610 livres. Ce dernier, insolvable, aurait quitté la province et forcé la fabrique à en reprendre possession. *Cahiers*, 38e feuillet, 1er janvier 1815.
34. Le premier cimetière se trouvait sur le côté sud de la rue Saint-Charles: plusieurs documents en attestent clairement. Il n'est pas encore possible de préciser à quelle date ce premier cimetière fut ouvert ni quand il fut fermé. Fut-il même exhumé ?
35. *Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France*, vol. II, page 171, 2 juillet 1734. Pierre-Georges Roy.
36. *Cahiers*, 28e feuillet, 7 juin 1809.
37. *A.D.S.J.Q.*, document 7A/60, 25 juin 1810. Les opposants à la construction d'une nouvelle église poursuivent l'offensive en s'opposant à de nouvelles dépenses pour l'ouverture d'un nouveau cimetière. La querelle semble devenir plus acrimonieuse car cette fois les paroissiens récalcitrants veulent s'approprier le jardin du curé. Or ce terrain n'est autre que celui sur lequel s'éleve encore à cette époque l'ancien manoir de Charles Le Moyne et qui, comme le souligne très justement Augustin Chaboillez, est en la possession de la cure de Saint-Antoine depuis 1736.
38. *Cahiers*, 34e feuillet, 12 février 1815.
39. *Les opposants à la bâtisse de l'Eglise devoient ce semble, être opposants à la construction du cimetière; c'est aussi ce qui est arrivé. Le fameux Etienne Préfontaine s'est bien employé pour empêcher ses camarades de venir signer la Requête, en leur débitant à l'ordinaire des mensonges, et il a réussi à en détourner un certain nombre, en leur faisant croire que la dépense seroit énorme & passeroit à cinquante mille francs. Un autre de ses adhérens [Jos. Besset], vouloit qu'on prit le Jardin du Curé, et qu'on s'en servit pour agrandir l'ancien cimetière...*
40. «... qu'on employe à exhausser le nouveau cimetière la terre inutile de la cave de l'Eglise, aussi

bien que celle du vieux cimetière, après qu'on en aura exhumé les ossements qui seront déposés tous ensemble dans le dit cimetière ancien. Nous permettons par la présente ordonnance l'exhumation susdite. J.J. Ev. de Telmesse, Par Monseigneur Ig. Bourget, Ptre Secr.» Deux semaines plus tard il fut résolu d'exécuter ce qui précède: *Cahiers*, 71e feuillet, 10 et 29 juin 1836.

41. *Bail pour neuf ans par Mr le Baron de Longueuil à François Cherrier de ses moulins de St Héleine et Longueuil, greffe de G. Hodiesne, 23 avril 1750.* Ce document nous parle du petit moulin à eau, ce qui laisse supposer qu'il n'avait pas l'importance du moulin à vent, par exemple.
42. *Bail pour un an par M. Déchambault tuteur des dames baronnes de Longueuil des moulins à eau et à vent de Longueuil à Charles Broya dit Laroche, greffe de François Cherrier, minute 302, 28 mars 1763.* Tel que paléographié par Claude Perrault dans le cahier de la Société d'histoire de Longueuil # 8, 1976, p. 17.
43. A. Jodoin et J.L. Vincent, *Histoire de Longueuil*, Montréal, 1889, p. 302-3.
44. Ainsi lorsque John Henderson fait tracer son plan en 1830 ou 1835, le jardin du presbytère et celui du château ont disparu. La muraille du cimetière reste en place jusqu'en 1836 mais on ignore ce qu'il en est du four à chaux qui, rappelons-le, détermine en 1764 l'étendue de la nouvelle concession le long du Chemin de Chambly.
45. L'utilisation de la chaux était variée. Ainsi, outre ses propriétés désinfectantes, elle servait de mortier ou de revêtement extérieur ou intérieur aux maçons, menuisiers ou charpentiers. Les agriculteurs l'utilisaient pour amender la terre, compléter l'ordinaire du bétail ou conserver les légumes. Pour plus de renseignements, lire Rose Bilodeau: «la Fabrication traditionnelle de la chaux», *Histo'art*, 4 mars 1993, p. 9-11.
46. Nous n'avons pu établir avec certitude l'identité de ce John Henderson, Esq. Nous pensons qu'il s'agit d'un agent du seigneur.
47. 1^o *Que les marguilliers de l'oeuvre Messieurs Amable Benoît, Toussaint Daigneau, Louis Senécal et Monsieur le Curé s'entendent avec Monsieur MacGinnis, agent de la seigneurie, pour faire des titres nouvelles pour toutes les propriétés de la Fabrique de cette paroisse de Longueuil et conviennent avec lui des rentes à établir sur les emplacements qui n'en ont jamais payé, en assurant par là, à la dite fabrique, la possession des terrains dont le seigneur lui conteste la propriété...* *Cahiers*, 56e feuillet, 13 juillet 1851. De nouveaux titres de propriété furent en effet dressés en 1851 devant le notaire Jobson, à Saint-Jean-sur-Richelieu.
48. *Qu'il est permis au curé d'entourer, à ses frais et pour son usage, le terrain appartenant à la fabrique, qui se trouve derrière le jardin actuel dudit curé et de l'ancien cimetière...* *Cahiers*, 21e feuillet.
49. *Cahiers*, 31e feuillet, 19 juillet 1846. Le redressement de la rue Saint-Charles avait été préparé de longue main car l'acte de concession de l'actuel lot 29 stipule que... D'autant plus que la maison des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie impose depuis déjà quelque temps un réaménagement majeur des terrains avoisinant la rue Saint-Charles.
50. *Cahiers*, 32e feuillet, 3 juin 1847.
51. *Cahiers*, 42e feuillet, 2 septembre 1849.
52. L'aménagement original du terrain autour de la deuxième église de pierre fut réalisée par Victor Chénier et Antoine Marsil, en 1829. Il s'agissait «d'une enceinte de poteaux de chêne tournés, peints en ardoise & liés par des chaînes de fer»... Cette enceinte fut rectifiée l'année suivante à la demande des paroissiens qui n'avaient plus de place pour ranger leurs chevaux. *Cahiers*, 53e feuillet (1829) et 54e feuillet, 6 juin 1830.
53. *Cahiers*, 39e feuillet, 15 octobre 1848.
54. *Cahiers*, 57e feuillet, 27 juillet 1854.
55. 3^o *Que le marguillier en charge Alexis Marcille et le troisième marguillier Laurent Benoît sont autorisés à permettre à la dite Corporation du Village de construire sur le terrain de la Fabrique, une petite bâtisse pour leurs pompes, par un acte notarié, avec la condition expresse que la dite Corporation enlèvera cette bâtisse à la première demande de la dite Fabrique, dans l'espace de trois mois.* Registre de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, 6 janvier 1854.
56. Selon un plan de l'Amirauté britannique de 1866, nous savons qu'il s'agit d'une bâtisse en bois située en bordure du ruisseau Saint-Antoine.
57. *Cahiers*, 1er feuillet, 27 juillet 1862. Elle coûte 260 dollars à la fabrique, somme versés à son constructeur, B. Pépin.
58. *Cahiers*, 33e feuillet, 6 juillet 1873.
59. *Cahiers*, 41e feuillet, 3 mars 1878. Un acte notarié a accompagné cette permission car la

fabrique déclare en 1884 une dépense de 6 dollars «au notaire pour résiliation de l'acte entre la fabrique et Carrière».

60. [les fabriciens]... ont adopté les résolutions suivantes... 1° De faire remise à Napoléon Carrière, peintre, de la dette due actuellement par lui, à la fabrique pour le loyer du terrain qu'il a occupé pendant plusieurs années... 2° De lui permettre d'enlever sa maison sur le sus-dit terrain, mais de l'enlever dans le cours du présent mois, et ce gratuitement. *Cahiers*, 58e feuillet, 17 août 1884.
61. Si on assume que les travaux de construction ou du moins l'ébauche grossière des plans de la chapelle provisoire se font à la fin de juillet et au début d'août 1884, nous pouvons penser que la maison Carrière se trouvait bel et bien près de la maison des pompes, quelque part au sud, ouest, ou nord de cette dernière mais probablement au sud-ouest, faisant ainsi face à la rue Saint-Charles.
62. *Cahiers*, 92e feuillet, 17 avril 1887.
63. A. Jodoin et J.L. Vincent, *op. cit.*, p. 576-77
64. *Lease of a steam mill at Longueuil by Marie Charles Joseph Lemoyne, Baroness of Longueuil to Samuel Hudson and William Burton*, 7 avril 1823, greffe de N.B. Doucet. Collection Baby, boîte 26,m, Université de Montréal.
65. Plan figuratif du terrain du moulin à vapeur de Joseph Weilbrenner, repris par J.L. Vincent. A.N.Q.M., fonds J.L. Vincent 3-12-63.
66. Cornéliu Kirjan, *Rapport concernant l'expertise archéologique effectuée à Longueuil, 1-2 septembre 1977*, p. 2-4, *Société d'histoire de Longueuil*.
67. Cornéliu Kirjan, *loc. cit.*, p. 4.
68. *Concession par Charles William Grant à Édouard Trudeau, 28 mai 1844, minute 769*, greffe Isidore Hurteau. Titre nouvel de la baronnie de Longueuil effectué par Isidore Hurteau, procureur de Charles William Grant, 1841-1853, instrument de recherche disponible à la SHL, armoire J, boîte Terrier de Longueuil.
69. *Concession par Dame Baronne de Longueuil à Nicolas Patenaude, 6 décembre 1836*, greffe J.N. Doucet. Titre nouvel de la baronnie de Longueuil effectué par Isidore Hurteau procureur de Charles William Grant, 1841-1853. Instrument de recherche disponible à la SHL, armoire J, boîte Terrier de Longueuil.
70. L'hypothèse est fondée sur un plan circa 1840, fait par J.L. Vincent: A.N.Q.M., fonds J.L. Vincent, 3-12-41.
71. A. Jodoin et J.L. Vincent, *op. cit.*, p.302.
72. Notaire Charles-Émmanuel Belle.
73. *Concession de Charles William Grant à Victor Chénier, 14 novembre 1846, minute 844*, greffe d'Isidore Hurteau, A.N.Q., Montréal.
74. Biographie de soeur Théotiste Brodeur dite Saint-Gaëtan, Archives des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, Montréal, p.40.
75. *Renonciation par la soeur Saint-Victor, née Aurélie Chénier, à la succession de feu Victor Chénier son père, 11 août 1854*, greffe Isidore Hurteau, minute 1662. *Archives des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, Montréal*.
76. *Acte solennel de Hubert Daigneault, créier public de la paroisse de St-Antoine de Longueuil, 1er juillet 1849, dans: vente des biens de mineur par Joseph Azarie Archambault, notaire et tuteur ad hoc de la Soeur Aurélie Chénier dite St Victor, 3 juillet 1849*, greffe de P.E. Hurteau, minute 295, A.N.Q.M., Montréal.
77. *Vente de Dame Théotiste veuve de Victor Chénier à P.E. Hurteau, 17 novembre 1853*, greffe de Joseph Napoléon Azarie Archambault: *Bureau d'enregistrement du district de Longueuil (B.E.D.L.)*, vol. 11 (B), minute 3611, p. 66-68.
78. *Vente de Louis Joseph Boisvert, épicier à Québec, et Victoire Trudeau son épouse à P.E. Hurteau, notaire, 3 avril 1866*, greffe de H. Bolduc: *B.E.D.L.*, vol. 34 (B), # 14568.
79. *Donation de P.E. Hurteau à Victoire Eudoxie Hurteau, épouse d'Ovide Dufresne fils, commerçant et maire de Longueuil, 3 octobre 1895*, greffe de Cléophas E. Leclerc, *B.E.D.L.*, vol. 55 (B), # 25 613, p. 693-95.
80. *Vente par Dame Victoire Eudoxie Hurteau à Jules Ladislas Lasnier, commerçant et manufacturier de cierges, 6 mai 1897*, *B.E.D.L.*, vol. 57, # 26 714, p. 709-713, Pierre Brais, notaire.
81. *Vente par Dame Adrienne Lasnier à Jean-Marie Lasnier, industriel, 5 février 1963*, greffe de Lionel Leroux, *B.E.D.L.*, vol. 643, # 230 454.

82. Idem
83. *Vente de Pierre Lavery, avocat, fils de dame Émilie Lasnier (soeur de J.M. Lasnier) à Jean-Marie Lasnier, 29 août 1963, B.E.D.L., vol 651, # 232 152, Lionel Leroux, notaire; vente par Yvette Dubuc Durenleau, Claire Dubuc et Louise Dubuc (tous des enfants de Dame Lucile Lasnier Dubuc, soeur de J.M. Lasnier), 14 décembre 1963, B.E.D.L., vol. 669, #235 778, Lionel Leroux, notaire; vente par Bernard Lasnier et Louis Lasnier, professeurs, (fils de secondes noces de Louis Lasnier, frère de J.M. Lasnier), 14 décembre 1963, B.E.D.L., vol. 669, # 235 779, Lionel Leroux, notaire; vente par Claire Lavery, épouse de Pierre Labelle MD, Claude Lavery, avocat, Marcelle Lavery, épouse de Marcel Théorêt, (tous des enfants d'Émilie Lasnier, soeur de J.M. Lasnier), 14 décembre 1963, B.E.D.L., vol. 669, # 235 780, Lionel Leroux, notaire.*
84. *Vente de J.M. Lasnie, industriel, et Adrienne Lasnier Lussier à la Commission des écoles catholiques de Longueuil, 27 avril 1964, B.E.D.L., vol. 694, # 240 708, Lionel Leroux, notaire; vente par J.M. Lasnier à J.E. Mailloux Ltée, 22 août 1970, B.E.D.L., vol. 1150, # 331 983, Yves Decand, notaire.*
85. *Vente de Mailloux Baillargeon Inc. à Savim, 8 octobre 1991, B.E.D.L., vol. 4172, # 891 495, notaire Louise Dumais.*
86. Livres des minutes des délibérations des commissaires, 1922-1940; Commission scolaire de la Cité de Longueuil, 12 mars 1934; Archives de la Commission scolaire de l'Eau-Vive. (Les auteurs remercient M. Clément Page, directeur général de la C.S.E.V., de leur avoir permis de consulter les archives de l'Académie Saint-Georges. Ils remercient également Mme France Houle, technicienne en archivistique, pour avoir facilité leur séjour.)
87. Mention est faite de la lettre de Mgr Aldéric Picotte datée du 16 février 1939. Livres des minutes des délibérations des commissaires, 1922-1940; Commission scolaire de la Cité de Longueuil, 13 mars 1939, A.C.S.E.V.
88. Livres des minutes des délibérations des commissaires, 1941-1950, Commission scolaire de la Cité de Longueuil, 21 août 1944, A.C.S.E.V.
89. *Acte d'autorisation et de renonciation des propriétaires riverains relatif au déplacement d'un cours d'eau appelé «ruisseau Saint-Antoine», livres des minutes des délibérations des commissaires, 1954-1956, Commission scolaire de la Cité de Longueuil, 10 mai 1954, A.C.S.E.V.*
90. Lettre des chefs de départements de la Cité de Longueuil, 19 décembre 1955; Livres des minutes des délibérations des commissaires, 1954-1956; Commission scolaire de la Cité de Longueuil, 11 octobre 1955, *Archives de la Commission scolaire de l'Eau-Vive.*
91. Lettre de la Cité de Longueuil à M. Dufresne, secrétaire-trésorier de la Commission scolaire de Longueuil, le 26 octobre 1955, Livres des minutes des délibérations des commissaires, 1956-1958, procès-verbal du 14 novembre 1955, A.C.S. de l'Eau-Vive. La lettre précise que «Le ruisseau St-Antoine ne sera pas comblé au niveau des terrains adjacents cet automne. Le conseil municipal préfère attendre au printemps afin de voir le comportement des eaux lors de la fonte des neiges et s'assurer ainsi de la nécessité ou de l'inutilité de la pose d'un drain.»
92. *Rapport d'inspection d'un terrain d'école, ministère de la Santé, Québec, 24 octobre 1957, dossier # 211 255, Archives de la Commission scolaire de l'Eau-Vive, boîte C-286, dossier «St-Antoine, terrain».. Le Rapport d'inspection d'un terrain d'école, ministère de la Santé, du 14 mars 1958 nous précise que le processus d'acquisition et d'expropriation est déjà amorcé pour cette même partie de terrain.*
93. Recommandations du sous-ministre de la Santé, Jean Grégoire, dans *Rapport d'inspection d'un terrain d'école*, ministère de la Santé, Québec, 24 octobre 1957, dossier # 211 255, A.C.S.E.V.
94. Lettre du Surintendant de l'Instruction publique à M. Roméo Bourdon, secrétaire général de la Commission scolaire de Longueuil, 11 décembre 1957, A.C.S.E.V.
95. Extraits du Livre des minutes des délibérations, Commission scolaire de la Cité de Longueuil, 21 avril 1958, A.C.S.E.V.
96. Une correction sera apportée à ce sujet au procès-verbal du 21 avril 1958 le 12 mai 1958 puisque Charles Lasnier est décédé, A.C.S.E.V.
97. Jugement de la Cour Supérieure, Montréal, # 2065, expropriation de demoiselle Flora Lasnier et de Dame Adrienne Lasnier et al., le 12 mars 1959, A.C.S.E.V.
98. Jugement de la Cour Supérieure, Montréal, # 2066, expropriation de Dame Wilfid Jodoin, le 12 mars 1959, A.C.S.E.V.
99. *Obédiences annuelles, Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, 1962-1963, page 25. Nous tenons à remercier Soeur Lucille Potvin, archiviste, pour ce précieux renseignement.*

SERA-T-ELLE BISSEXTILE ?

*recherche et rédaction
Jacques Charron*

LE calendrier suspendu dans votre bureau, dans votre cuisine ou ailleurs est un calendrier grégorien. Il doit son nom à Grégoire XIII, 224^e pape de 1572 à 1585, qui en fit établir les règles et en introduisit l'emploi en Occident à partir de l'an 1582. Cet excellent calendrier, d'âge déjà respectable, a fidèlement rempli son office pendant plus de trois siècles, maintenant en étroit accord avec les saisons la vie civile de la plupart des peuples civilisés. Mais la précision n'est pas la seule qualité d'un calendrier et les défauts de notre calendrier attirent depuis longtemps l'attention des réformateurs.

Le calendrier grégorien, en sa création, ne fait point table rase du passé: il présente une amélioration de détail (décisive, il est vrai, par ses conséquences) d'un remarquable calendrier antérieur: le calendrier julien. C'est pourquoi on dit parfois que notre calendrier actuel est julien en considérant la réforme de 1582 comme secondaire. Dans ce cas, il est d'usage de distinguer le calendrier julien *ancien style* (antérieur à 1582) et le calendrier julien *nouveau style* (ou grégorien). Plusieurs nations européennes, de culte orthodoxe, sont restées fidèles au calendrier ancien style jusqu'à une époque très récente.

Pour comprendre le calendrier actuel, il est indispensable de remonter aux principes du calendrier julien proprement dit.

Le calendrier julien

Le bond dans le passé est considérable: nous revenons à Rome, sous la dictature de Jules César. Fondé par ce grand chef des peuples, le calendrier neuf s'appelle julien en souvenir de lui.

En ce temps-là règne à Rome un désordre extraordinaire dans le compte des jours. Les pontifes, auxquels le droit d'intervenir à volonté dans la durée de certaines périodes avait été imprudemment conféré, font du calendrier un moyen de corruption et de fraude. Munis d'un pouvoir discrétionnaire, ils prolongent la magistrature de leurs amis, abrègent celle de leurs ennemis, avancent ou retardent les échéances, permettent aux fermiers du fisc de rapides bénéfices ou les amènent à la faillite.

Avec ces abus, on en était arrivé à célébrer au printemps les *autumnalia* (fêtes d'automne) et la moisson en plein hiver. C'est alors que Jules César intervient. Il fait venir d'Égypte l'astronome grec Sosigène, établi à Alexandrie,¹ et le prend pour conseiller. On décide que le futur calendrier ne tiendrait aucun compte de la lune et s'ajusterait le mieux possible à l'année: le calendrier julien est essentiellement **solaire**.

À cette époque, la longueur de l'année des saisons n'est pas connue avec une grande précision: la réforme repose

sur l'hypothèse que l'année tropique comporte exactement 365,25 jours.

Cependant, Hipparque, mathématicien et le plus grand astronome de l'Antiquité, avait reconnu, cent ans plus tôt, que l'année est inférieure à 365,25 jours et lui attribuait 365 jours, 5 heures, 55 minutes (la vraie valeur est encore moindre: 365 jours, 5 heures, 49 minutes environ).

Sosigène ne pouvait ignorer le résultat d'Hipparque. Un écart de cinq minutes lui parut-il négligeable pour un calendrier ? L'année civile devant, par commodité, avoir un nombre entier de jours, l'année *commune* fut fixée à 365 jours, trop courte d'un quart de jour. Pour lier le calendrier aux saisons, pour que les phénomènes astronomiques qui les gouvernent se reproduisent aux mêmes dates, on décida de combler le déficit annuel d'un quart de jour par un jour additionnel tous les quatre ans. Sans cette précaution, l'écart atteindrait trente jours en cent vingt ans: le passage du soleil à l'équinoxe qui marque le début du printemps aurait lieu avec un mois de retard et ainsi de suite. Les saisons vagabonderaient à travers le calendrier. Cet inconvénient fut familier aux Égyptiens, qui gardèrent pendant quatre mille ans un calendrier de trois cent soixante-cinq jours (calendrier vague). Deux siècles avant César, le roi d'Égypte Ptolémée III (Évergète 1^{er}) avait décrété l'addition quadriennale d'un jour. Le peuple y resta rétif, mais Sosigène d'Alexandrie put proposer en exemple la réforme d'Évergète à Jules César, qui se rallia à son principe.

Jules César proposa donc que, tous les **quatre ans**, l'année aurait 366 jours, fondant ainsi les années bissextiles. Dans la numération actuelle, dite ère chrétienne, sont bissextiles les années dont le numéro d'ordre (millésime) est divisible par quatre. Le jour supplémentaire fut attribué au mois de février, dernier mois de l'année chez les Romains, mais court de 28 jours, moins néfaste. Mais au lieu de lui donner 29 jours tous les quatre ans, comme nous le faisons, César adopta une règle compliquée, pour ne pas choquer les superstitions de ses concitoyens. Février, consacré aux dieux infernaux, conserva en apparence un nombre pair de jours (vingt-huit), les nombres impairs étant tenus pour favorables et consacrés aux dieux supérieurs. Mais on doubla le 24^e jour de février, qui portait le nom, immérité, de sixième avant les calendes de mars, 1^{er} mars (sur cette bizarrerie arithmétique). Le jour supplémentaire fut donc dit: *bis-sextus (ante) calendas martias* d'où notre terme de bissextile.

L'épithète bissextile est, en principe, réservée à l'année. Le jour additionnel est le bissexe, substantif peu employé: l'usage consacre l'expression incorrecte de jour *bissextil*.

D'autre part, il fut décidé que l'équinoxe du printemps coïnciderait désormais avec le 25 mars. Pour porter remède au désordre établi, l'année 708 de la fondation de Rome, quarante-sixième avant notre ère, comporta 365 jours: les auteurs latins l'ont appelée «année de confusion». En même temps, César ramena le début de l'année du 1^{er} mars au 1^{er} janvier, date à laquelle les consuls entraient en

charge. Le 1^{er} janvier de l'an 45 avant notre ère inaugure donc la réforme julienne.

Inexactitude du calendrier julien

L'année tropique des saisons vaut 365,2422 jours. Elle raccourcit très lentement. À l'époque de Jules César, elle dépassait de très peu 365,2423 jours. Si l'année commune est trop courte d'un quart de jour environ, en revanche, l'année julienne, 365,25 jours en moyenne, est légèrement trop longue. Faisons la soustraction :

$$\begin{array}{r} 365,2500 \text{ année julienne} \\ - 365,2422 \text{ année tropique} \\ = 0,0078 \end{array}$$

L'année julienne l'emporte de 0,0078 jour, c'est-à-dire de 11 minutes 14 secondes, sur l'année astronomique des saisons. Le système de César ne remplit donc pas rigoureusement les conditions nécessaires à une fixité définitive. En un siècle de cent années juliennes, l'excès atteint 0,78 jour, soit trois quarts de jour environ. Au bout de quatre siècles, le calendrier julien est en retard de trois jours sur les saisons. Autrement dit, la date du passage du soleil à l'équinoxe du printemps avance de trois jours tous les quatre siècles, dans le calendrier julien. L'inconvénient est négligeable si l'on s'en tient à la durée d'une vie humaine. Mais comme un bon calendrier doit servir de base à l'histoire, sa pierre de touche passe du siècle au millénaire. À cette échelle longue, les imperfections d'un système se

révèlent. La suite montrera comment il devient clair que le calendrier julien faussait compagnie aux rendez-vous annuels du soleil.

En l'an 325 de notre ère, le concile de Nicée fixa la date de Pâques. Dans l'esprit des Pères de l'Église, la règle édictée devait associer le dimanche de Pâques à la première pleine lune du printemps. Cette année-là le début du printemps, l'équinoxe, tomba le 21 mars. Cette date suggère une première remarque. Jules César et Sosigène avaient prétendu fixer cet équinoxe au 25 mars. Nous comprenons pourquoi il n'en était plus ainsi: près de quatre siècles s'étant écoulés entre la réforme julienne et le concile de Nicée, l'équinoxe devait devancer de trois jours la date choisie. Le décalage réel atteignant quatre jours, il est évident que Sosigène s'est trompé de 24 heures au moins dans la détermination de l'équinoxe, qui tomba en réalité le 24 ou le 23 mars de l'an 45 avant notre ère. En ces temps lointains, l'imprécision de toutes les observations était grande en dépit des légendes qui attribuent aux Anciens des résultats miraculeux: par surcroît, le passage du centre du soleil à l'équateur céleste est un phénomène difficile à déterminer.

Les Pères de l'Église avaient si bien conscience de cette difficulté qu'ils n'hésitèrent pas à attribuer à Sosigène seul l'erreur de quatre jours: il ne leur vint pas à l'esprit que la durée de l'année véritable pût différer de 365 jours et un quart d'une quantité suffisante pour entraîner jamais un désaccord grave. Ils pensèrent que l'équinoxe du printemps,

observé le 21 mars à l'époque du concile, tomberait désormais indéfiniment à cette date. C'est pourquoi, fort imprudemment, ils lièrent la fixation de Pâques à la date du 21 mars. Dans les siècles qui suivirent, le calendrier julien continua, naturellement, à dériver par rapport à l'équinoxe, qui s'écarta peu à peu du 21 mars. Dès le VIII^e siècle, l'Église s'en émut: à suivre les prescriptions du concile, Pâques, fête printanière, finirait à la longue par se célébrer au coeur de l'été. Au XIII^e siècle, la question fut débattue mais la longueur de l'année parut trop mal connue pour qu'on pût valablement légiférer.

Au concile de Constance, en 1414, le cardinal Pierre d'Ailly traduit l'émotion unanime du clergé et propose au pape Jean XXIII, reconnu comme non-légitime, de modifier les intercalations bissextiles. Le concile de Trente (1545-1553) agite la question à son tour mais sans conclure et la remet à la sagesse du Saint-Siège.

Réforme grégorienne (1582)

Le pape Grégoire XIII (1572-1585) fit appel à une commission de savants, parmi lesquels on cite les frères Lelio et le jésuite allemand Clavius, pour lui fournir les précisions nécessaires et, vers la fin du XVI^e siècle, l'oeuvre tant désirée s'accomplit. Comme l'oeuvre de Jules César, la réforme opérée par Grégoire XIII comporte deux parties: l'une édicte les règles générales qui gouverneront l'avenir et qui, en fait, déterminent encore notre calendrier; l'autre concerne les dispositions immédiates destinées à rectifier

les erreurs concernant l'année solaire telle qu'elle se trouvait au temps du concile de Nicée.

Depuis ce concile, 1 257 ans s'étaient écoulés: l'équinoxe du printemps tomba le 11 mars en l'an 1582, en avance de dix jours par rapport à la date du 21 qui lui avait alors été assignée. L'écart constaté est conforme aux calculs. Pour ramener l'équinoxe au 21 mars, il suffisait de couper 10 jours à l'année 1582: ce retranchement fut fait par le pape et pour l'Église catholique romaine, au mois d'octobre. Le lendemain du jeudi 4 octobre fut le vendredi 15. L'an 1582 n'eut donc que 355 jours et dès l'année suivante, 1583, le 21 mars coïncida avec l'équinoxe du printemps.

La loi destinée à perpétuer cette coïncidence est importante à connaître: Grégoire XIII décide de supprimer trois jours en quatre cents ans. Correction partielle mais d'application fort simple. Il suffit de supprimer le plus régulièrement possible le caractère bissexe de trois années parmi la centaine que le calendrier julien introduit en quatre cents ans. En conséquence: 1^o les années continuent d'être bissextiles de quatre en quatre ans, suivant la règle julienne; 2^o toutefois les années séculaires (dont le millésime se termine par deux zéros), qui toutes sont bissextiles dans le calendrier julien, cessent de l'être et *deviennent communes, sauf celles dont le nombre de siècle est divisible par quatre*. Exemple: dans le calendrier julien 1600, 1700, 1800, 1900, 2000 et 2100 sont bissextiles. Dans le calendrier grégorien, 1600 et 2000 restent seules bissextiles (car 16 et 20 sont divisibles par 4). Les années séculaires 1700, 1800 et 1900 ont été

communes. Ainsi s'obtient, de façon claire et homogène, la suppression de trois jours en quatre siècles.

Inexactitudes du calendrier grégorien

La correction faite se monte à 0,75 jour par siècle.

L'année julienne comportait365,2500 jours en moyenne.

L'année grégorienne compte365,2425 jours.

L'année tropique vaut.....365,2422 jours.

L'année grégorienne est encore trop longue de 0,0003 jour.

En 10 000 ans, notre calendrier comportera trois jours de trop: l'équinoxe tombera le 18 mars. La correction d'un jour dans trois mille ans sera facile: il n'apparaît pas nécessaire de l'envisager tout de suite. Telle qu'elle est, la précision du calendrier grégorien suffit aux exigences des sociétés actuelles: les calendriers futurs n'auront qu'à la conserver.

La mise en usage du calendrier grégorien

À Rome, en Espagne et au Portugal, le lendemain du jeudi 4 octobre 1582 fut le vendredi 15 octobre. La même année en France, sous Henri III, le retranchement des 10 jours eut lieu en décembre: le lendemain du 9 fut le 20. Aux Pays-Bas, le lendemain du 14 décembre 1582 fut le jour de Noël. Mais les provinces protestantes refusèrent de se plier au décret. Les États catholiques d'Allemagne et de Suisse accueillirent la réforme en 1584. La catholique Pologne, après maintes résistances et une sédition à Riga, reçut le calendrier en 1586; la Hongrie s'aligna en 1587.

La répugnance fut vive même dans les pays catholiques à sacrifier 10 jours et à rompre en apparence la continuité du temps. Ces réactions montrent que le calendrier touche les coeurs et qu'il convient de traiter la question avec prudence.

Dans les pays protestants, la révolte fut longue. L'érudit français Joseph Scaliger, par ses critiques, contribua à organiser la résistance. «Les protestants, disait Képler (1571-1630), aiment mieux être en désaccord avec le soleil que d'accord avec le pape.»

Les protestants des Pays-Bas, d'Allemagne et de Suisse s'inclinèrent avec un siècle de retard, vers l'an 1700: encore modifièrent-ils la date de l'équinoxe et, dans certains villages suisses, il fallut recourir à des amendes et à la force armée pour amener l'emploi du calendrier grégorien.

L'Angleterre (et les treize colonies d'Amérique) et la Suède ne se sont alignées sur la réforme qu'en 1752; il leur fallut sacrifier 11 jours: l'année 1600, bissextile dans les deux calendriers, n'avait pas changé l'écart, mais l'an 1700 l'augmenta d'un jour. Quand en Angleterre le 2 septembre eut pour lendemain le 14 septembre, des cortèges de protestataires parcoururent les rues en criant: «Rendez-nous nos onze jours». Il est vrai que le début de la même année 1752 avait avancé de trois mois (et amené au 1^{er} janvier): c'était beaucoup à la fois pour des coeurs fidèles à la tradition.

Russes, Grecs, Bulgares et Yougoslaves, soumis à la religion orthodoxe, ont conservé jusqu'en notre siècle le vieux style julien. Les années séculaires 1800 et 1900 avaient accru leur retard chacune d'un jour, si bien que depuis le 1^{er} mars 1900 leur calendrier présentait 13 jours de décalage par rapport au nôtre. Pour préciser une date les concernant, on écrivait, par exemple, le 10/23 janvier 1910 (10 vieux style, 23 nouveau style ou grégorien).

Depuis cette époque, ces pays se sont ralliés, d'abord pour les usages civils, au nouveau style. L'Église orthodoxe a entrepris à son tour d'ajuster sa liturgie au calendrier grégorien: le transfert des fêtes et des jours fériés est achevé dans la plupart des églises orientales. Cette activité a rendu les orthodoxes attentifs au sujet plus vaste de la réforme du calendrier et il est assez paradoxal de voir, actuellement, ces attardés au vieux style, mieux informés que les autres peuples, prendre la tête du mouvement en faveur du calendrier perpétuel.

En conclusion: le calendrier grégorien nous apparaît aujourd'hui d'usage quasi universel. Contrairement aux millésimes 1700, 1800 et 1900, l'année 2000 sera bissextile comme ce fut le cas du millésime 1600.

NOTE

1. Sosigène d'Alexandrie, astronome grec du premier siècle avant Jésus-Christ. Il fournit à César les éléments de sa réforme du calendrier et remarqua les variations des diamètres du soleil et de la lune.

SOURCES

COUDERC, Paul *le Calendrier*. Presses universitaires de France, 1961.

Dictionnaire de droit canonique, article «calendrier» (Letourney et Ané).

DECAUX, B. *la Mesure précise du temps* (Masson 1959).

CHAUVE-BERTRAND, abbé, *la Question du calendrier*, Paris (1920).

1 5 8 2
OCTOBRE

D L M M J V S

	1	2	3	4	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

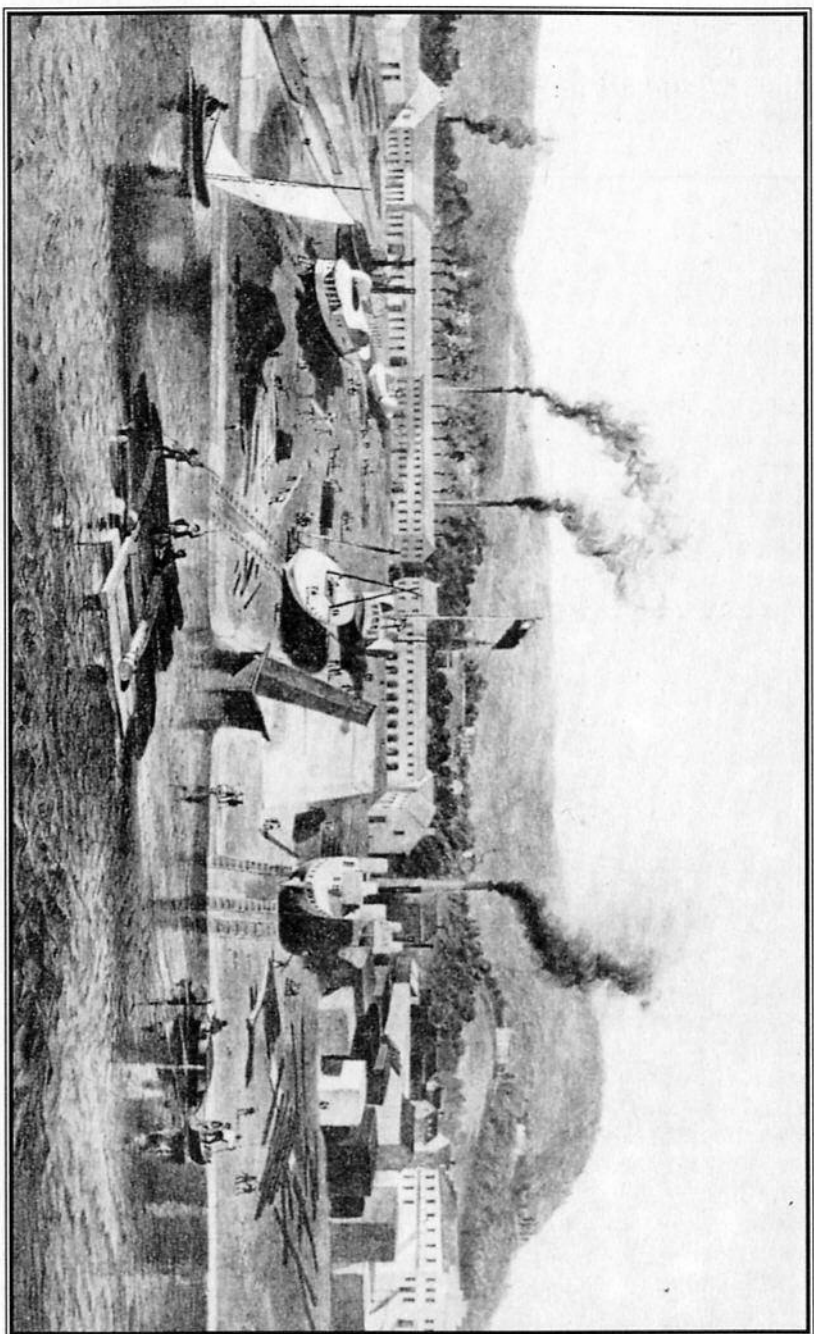
La réforme grégorienne : le lendemain du jeudi 4 octobre devint le vendredi 15 octobre ; par conséquent, ce mois d'octobre n'eut que 21 jours au lieu de 31.

NOTRE HISTOIRE
NOTRE IDENTITÉ

MEMBRES ACTIFS

Ainsley, Claire
Archambault, André G.
Archambault, Jacques
Arès, Julien
Baillargeon, Gaétan
Baillargeon, Rita
Beauregard, Marthe F.
Béland, Gilles
Birtz, Gilles
Boisvert, Pauline
Bourdon, Serge
Bouthillier, Alice
Brault, Jean-Raymond
Brault, Jean-Rémi
Charron, J. Gilles
Charron, Jacques
Charron, Luc
Chartrand, Marcelle J.
Coallier, Louis J.
Coallier, Madeleine
Comeau, Irène
Contant, Robert
Desjardins, Gérard
Doucet, Céline
Doucet, Édouard
Doucet, Louise
Ducharme, Émile
Dupuis, Hélène
Favreau, André
Fontaine, Patricia McGee
Fournier, Marcel
Friedmann, Francis
Garand, Claire
Garand, Fernand
Gauthier, Guy
Giguère, G.-Émile
Grenon, Alice
Hamelin, Gisèle
Jodoin, Ghiselle C.
Klein, Lucille
Lafond, Vanessa
Lambert, Pierre
Laplante, Claire

Laplante-Tardif, Gaétane
Le François, Lucien
Legris, Bernard
Lemire, Bernadette
L'Heureux, Jean
Limoges, Marguerite B.
Lord, Denis
Lussier, Françoise G.
Lussier, Marcel
Maisonneuve, Georges de
Maisonneuve, Rita B. de
Marcil, Gérald A.
Martin, Victor
Ménard, Lise
Ménard, Serge
Mercille, Claire
Monarque, Antoinette
Paré, Yves
Perrier, Onil
Picard, Georges
Pilon, Denise
Poirier, Normand
Potvin, Lucille
Prévost, Robert
Proulx, Marcel
Racine, Paul
Rizzoli, Honoré
Roussan, Jacques de
Roux, Jacques
Roux, Mimie
Saint-Aubin, Pierre
Sainte-Marie, Richard
Salin, Patrick
Sylvain, Raymonde
Thériault, Ernest
Tétreault, Georges
Tétreault, Suzanne
Tougas, Rémi
Vasil, Michael
Viger, Gabrielle
Wylie, Thomas
Yannone, Marthe B.



Chantier Augustin Canin de Montréal où la Compagnie de navigation de Longueuil commande les coques de ses navires dès 1866. Lithographie Charles P. de Volpi. *Montréal, Recueil iconographique*, 1963.